

Évaluation des possibilités d'une meilleure intégration des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Dale Alexander
Carlyle Corbin



NATIONS UNIES

CEPALC

**Évaluation des possibilités
d'une meilleure intégration
des membres associés de la
Commission économique pour
l'Amérique latine et les Caraïbes**

Dale Alexander
Carlyle Corbin



NATIONS UNIES



Ce document a été préparé par Dale Alexander, Point de contact des Territoires Membres associés de l'Unité de soutien du programme, Siège sous-régional pour les Caraïbes, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et Carlyle Corbin, Consultant.

Les opinions contenues dans ce document, reproduit sans édition officielle, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation.

Publication des Nations Unies

ISSN : 1728-5445 (version électronique)

ISSN : 1727-9917 (version imprimée)

LC/TS.2017/33

LC/CAR/TS.2017/4

Distribution : limitée

ORIGINAL : ANGLAIS

Copyright © Nations Unies, juin 2017. Tous droits réservés.

Imprimé aux Nations Unies, Santiago

S.17-00351

Les demandes d'autorisation de reproduction de la présente publication, en totalité ou en partie, sont à adresser à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Division des publications et des services Web, publicaciones@cepal.org. Les Etats Membres et leurs institutions gouvernementales ont le droit de reproduire ce document sans autorisation préalable, mais doivent mentionner la source et informer la CEPALC en cas de reproduction.

Table des matières

Glossaire des sigles et abréviations	5
Résumé	7
Introduction	9
I. Statut de membre associé au sein de la CEPALC	11
A. Membres associés	11
B. Accords constitutionnels en vigueur et à venir	13
C. Accords de statut politique.....	14
II. Besoins et priorités de développement communs	17
III. Intégration régionale et possibilités de meilleure collaboration	21
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	21
B. Système des Nations Unies	23
C. Organisations régionales et intergouvernementales	27
D. Mécanismes de développement.....	30
1. Banque de développement des Caraïbes	30
2. Banque centrale des Caraïbes orientales	31
3. Pays et territoires d'outremer de l'Union européenne.....	32
4. Régions ultrapériphériques de l'Union européenne	34
5. Programme inter-régional pour les Caraïbes.....	36
IV. Conclusions et recommandations d'intervention stratégique	39
Bibliographie	43
Annexes	49
Annexe 1 Coopération et aide technique fournies par la CEPALC aux membres associés (2012-2015)	50
Annexe 2 Projet de programme de travail pour traiter les principaux problèmes de développement auxquels font face les membres associés	52

Série *Études et Perspectives* : numéros publiés 55**Tableaux**

TABLEAU 1	CLASSIFICATION DES PAYS MEMBRES ASSOCIÉS DE LA CEPALC DANS LES CARAÏBES	12
TABLEAU 2	ADMISSION DES MEMBRES ASSOCIÉS A LA CEPALC.....	12
TABLEAU 3	BUREAUX DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES MEMBRES ASSOCIÉS DE LA CEPALC	23
TABLEAU 4	PARTICIPATION DES MEMBRES ASSOCIÉS AUX AGENCES SPECIALISEES DES NATIONS UNIES	24
TABLEAU 5	MEMBRES ASSOCIÉS DE LA CARICOM	27
TABLEAU 6	PRÊTS/SUBVENTIONS ACCORDÉS : MEMBRES EMPRUNTEURS MA-BDC (NET) – 1970-2014	31
TABLEAU 7	AVOIRS DES MEMBRES ASSOCIÉS AUPRES DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DES CARAÏBES.....	31
TABLEAU 8	ALLOCATION DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PTOM DE L'UE MEMBRES DE LA CEPALC	33

Graphiques

GRAPHIQUE 1	COMPARAISON DE LA CROISSANCE DU PIB ENTRE UNE SELECTION D'ETATS MEMBRES DE LA CEPALC ET QUELQUES MEMBRES ASSOCIÉS : 2010-2014	19
-------------	---	----

Cartes

CARTE 1	REGIONS DÉPENDANTES ET ÉTATS SUBSIDIAIRES DANS LES CARAÏBES	13
CARTE 2	PAYS ET TERRITOIRES D'OUTREMER ET RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES	35

Glossaire des sigles et abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEC	Association des Etats de la Caraïbe
Afl	Florin d'Aruba
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
BCCO	Banque centrale des Caraïbes orientales
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BPOA	Programme d'action de la Barbade
CARTAC	Centre régional d'assistance technique des Caraïbes
CDCC	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes
CDERA	Agence caribéenne de gestion de secours d'urgence en cas de catastrophe
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COM	Communauté d'Outremer de la France dans les Caraïbes
CSME	Marché et économie communs de la CARICOM
DOM	Département d'Outremer de la France
ECOSOC	Conseil économique et social
EU	Etats-Unis d'Amérique
FBE	Fonds pour besoins essentiels
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEGP	Plan de croissance fiscale et économique de Porto Rico
FMI	Fonds monétaire international
ILPES	Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
JI	Juridiction intégrée
MA	Membre associé
MA-BDC	MA – Membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes
MA-CEPALC	Membre associé de la CEPALC
MD	Mécanisme de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies
ONU	Organisation des Nations Unies
ORI	Organisation régionale intergouvernementale
PA	Pays autonome
PCI	Programme de comparaison internationale
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PIB	Produit intérieur brut
PNI	Pays non-indépendant
PNIC	Pays non-indépendant des Caraïbes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTOM	Pays et territoires d'Outremer de l'Union européenne
RU	Royaume-Uni
RUP	Régions ultrapériphériques de l'Union européenne
TNA	Territoire non autonome
TORU	Territoire d'Outremer du Royaume-Uni
UE	Union européenne
UMCO	Union monétaire des Caraïbes orientales
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPU	Union postale universelle

Résumé

Dans le cadre d'une phase d'action préliminaire pour répondre à la résolution de la CEPALC demandant une meilleure inclusion des membres associés dans le travail de la Commission (Résolution 85 de la CEPALC (XXV) du 25 avril 2014), cette étude a cherché à réaliser trois objectifs. Tout d'abord, l'étude a exploré les problèmes de développement communs des MA non-souverains (MA) de la CEPALC ayant constitué des obstacles au développement social et économique des MA et a identifié les priorités ayant favorisé et soutenu leurs aspirations en matière de développement. Ensuite, à la lumière des récents changements graduels en terme de statut politique s'étant manifesté dans beaucoup de ces territoires, leur accordant une plus grande autonomie et la liberté de s'engager de manière indépendante avec leurs voisins régionaux sur des questions d'intérêt commun, cette étude a réalisé une cartographie des options stratégiques disponibles afin d'améliorer leur niveau d'intégration dans les organisations régionales et internationales actives dans la sous-région des Caraïbes. Par ailleurs, l'étude a compilé les différents mécanismes de développement qui pourraient être utilisés pour faciliter le développement continu des MA et a proposé des possibilités de meilleure collaboration par le biais de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes collaboratifs avec les Etats membres voisins. Enfin, tout en reconnaissant que les MA partagent des besoins communs, y compris les problèmes liés au changement climatique et à la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, une forte dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et une capacité institutionnelle limitée, l'étude a noté que leurs circonstances individuelles étaient uniques.

À cet égard, les actions recommandées ont tenu compte de cet élément quant à l'exploration des options pour l'élaboration d'une stratégie de soutien au programme permettant d'accélérer leur progrès social et économique. Il est important de noter que l'étude a identifié des possibilités d'intégrer davantage les MA aux programmes de la CEPALC d'aide au développement.

Introduction

Les Nations Unies offrent à tous les pays et territoires la possibilité de participer aux activités régionales et internationales et à la prise de décision en tant que membre de la communauté mondiale.¹ Le statut de membre associé, réservé aux pays non-indépendants, est conforme à la suffisance du statut de personnalité juridique internationale pour une participation autonome aux institutions internationales. L'adhésion en tant que membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) permet donc l'inclusion de territoires caribéens non souverains au programme de travail de la Commission et son agenda régional de développement.

La CEPALC cherche à promouvoir une meilleure compréhension des problèmes de développement auxquels fait face la sous-région des Caraïbes et à faciliter et stimuler la recherche de solutions, en mettant l'accent sur la croissance et l'équité, malgré la vulnérabilité de la sous-région. A cet effet, la CEPALC travaille à la promotion du développement et de l'intégration socio-économiques des Caraïbes en fournissant des conseils avisés en matière de politique aux Etats membres, soutenus par des recherches et analyses solides, et en offrant des programmes de coopération technique pour le développement de capacités et le renforcement institutionnel. La CEPALC fournit également une plateforme de dialogue visant à faciliter la prise de décisions stratégiques pour faire progresser le développement durable dans la sous-région. Dans ce contexte, la CEPALC a étendu le statut de membre associé aux juridictions caribéennes étant constitutionnellement rattachées à des Etats indépendants à l'extérieur de la région afin de promouvoir le développement et l'intégration des pays de la Grande Caraïbe, quels que soient leurs arrangements politiques ou constitutionnels.

Dans ce contexte, cette étude cherche à obtenir trois résultats. Tout d'abord, l'étude explore les problèmes de développement communs aux membres associés non-souverains (MA) de la CEPALC pouvant constituer des obstacles au développement économique et social des MA, et identifie les priorités pouvant promouvoir et améliorer leurs aspirations en matière de développement.

¹ Comme le stipule la résolution A/RES/70/96 du 09 décembre 2015, intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux de la part des agences spécialisées et des institutions internationales associées aux Nations Unies. »

Ensuite, à la lumière des récents changements graduels de statut politique s'étant manifesté dans beaucoup de ces territoires, leur offrant une plus grande autonomie et la liberté de participer de manière indépendante à des activités avec leurs voisins régionaux sur des questions d'intérêt commun, l'étude cherche à établir une cartographie des options stratégiques permettant d'améliorer leur niveau d'intégration avec les organisations régionales et internationales actives dans la sous-région des Caraïbes. Par ailleurs, cette étude compile les mécanismes de développement existants pouvant être utilisés afin de faciliter le développement continu des MA et propose des possibilités de meilleure collaboration par le biais de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes collaboratifs avec les Etats membres voisins.

Enfin, tout en reconnaissant que les MA partagent des besoins communs, y compris ceux dus aux problèmes liés au changement climatique et à la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, à une forte dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, et à une capacité institutionnelle limitée, l'étude reconnaît le fait que leurs circonstances individuelles sont uniques. A cet égard, les actions recommandées tiennent compte de cet élément, tout en explorant les options d'élaboration d'une stratégie de soutien aux programmes visant à accélérer leur progrès économique et social. Il est important de noter que l'étude cherche à identifier les possibilités d'intégrer davantage les MA dans les programmes de la CEPALC de soutien au développement.

Cette enquête représente la phase préliminaire d'action en réponse à la résolution de la CEPALC demandant une meilleure inclusion des membres associés² dans le travail de la Commission. L'objectif global de cette étude est, par conséquent, cohérent avec le Règlement de la Commission et la Déclaration créant son organe subsidiaire, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC) qui demande, entre autres, la promotion et le renforcement de la coopération économique et sociale et l'intégration entre les pays de cette région étendue.

² Soutien au travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Résolution 85 (XXV) de la CEPALC du 25 avril 2014).

I. Statut de membre associé au sein de la CEPALC

A. Membres associés

Les Articles 3 et 4 des Termes de référence et du Règlement de la CEPALC prévoient la participation de membres associés au sein du travail de la Commission. En particulier,

« 3(a) Tout territoire ou composant ou groupe, au sein de la zone géographique de travail de la Commission peut, sur présentation de sa candidature à la Commission par le membre responsable des relations internationales dudit territoire, composant ou groupe de territoires, être éligible à l'adhésion par la Commission en qualité de membre associé de la Commission. S'il est devenu responsable de ses propres relations internationales, ce territoire, composant ou groupe de territoires peut être admis en qualité de membre associé de la Commission sur simple présentation de sa candidature devant la Commission.

3(b) Les représentants des membres associés pourront participer sans droit de vote aux réunions de la Commission, que ce soit en commission ou aux réunions d'un de ses comités.

3(c) Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou organe annexe mis en place par la Commission, et pourront devenir membres directeurs de ces organes.

4. La portée géographique du travail de la Commission inclura les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes membres des Nations Unies et les territoires d'Amérique centrale et des Caraïbes participant au travail de la Commission. » (CEPALC, 2008a : 6).

A cet égard, treize Pays non indépendants des Caraïbes (PNIC) ont le statut de membre associé auprès de la CEPALC selon divers formats d'affiliation administrative et constitutionnelle avec des Etats membres des Nations Unies (Corbin, 2015 : 4). Les membres associés reconnus par les Nations Unies (Nations Unies, 1960 : 29-30) sont classés comme suit :

- Territoires non autonomes (TNA) gérés par un Etat membre extrarégional (EMER) ;
- Pays autonomes (PA) qui existent en association politique avec un EMER ; et,
- Juridictions intégrées (JI) qui sont constitutionnellement intégrées à un EMER.

Le tableau 1 classe les MA de la CEPALC selon ces trois classifications.

Tableau 1
Classification des pays membres de la CEPALC dans les Caraïbes

Non autonome	Autonome	Juridictions intégrée ^a
Anguilla	Aruba	Guadeloupe
Bermudes	Curaçao	Martinique
Îles Vierges britanniques	Sint Maarten	
Îles Caïmans	Porto Rico ^b	
Montserrat		
Îles Turques-et-Caïques		
Îles Vierges américaines		

Source : Le Projet d'études sur la dépendance (The Dependency Studies Project), St. Croix, îles Vierges américaines, 2015.

^a La Guadeloupe et la Martinique sont pleinement intégrées à la France.

^b La suffisance de l'autonomie dans un accord de type « Commonwealth » est soumise à un examen permanent.

Dans le contexte du CDCC, tous ces MA, à l'exception de Sint Maarten, sont également des membres associés de cet organe annexe. Sint Maarten a été admis à la CEPALC lors de sa Trente-cinquième Session par la résolution 683 (XXXV) de mai 2014, et sera invité à participer au travail du Comité à l'occasion de sa Vingt-sixième Session en avril 2016. Le nombre de MA au sein du CDCC a donc atteint des proportions conséquentes, approchant le nombre d'Etats membres de plein droit au sein du Comité. Le tableau 2 présente les membres associés de la CEPALC et leurs dates respectives d'admission à la Commission.

Tableau 2
Admission des membres associés à la CEPALC
(au 1^{er} septembre 2015)

Pays membre associé	Date d'admission
Anguilla	20 avril 1996
Aruba	22 avril 1988
Bermuda	31 août 2012
Îles Vierges britanniques	6 avril 1984
Îles Caïmans	13 juin 2008
Curaçao ^a	31 août 2012
Guadeloupe	31 août 2012
Martinique	31 août 2012
Montserrat	23 avril 1968
[Antilles néerlandaises] ^a	14 mai 1981
Porto Rico	10 mai 1990
Sint Maarten ^a	9 mai 2014
Îles Turques et Caïques	24 mars 2006
Îles Vierges américaines	6 avril 1984

Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2015.

^a Les Antilles néerlandaises ont cessé d'exister le 10 octobre 2010. Le démantèlement politique ultérieur du pays, composé de cinq îles à l'époque, a entraîné l'émergence de Curaçao et Sint Maarten comme PA distincts ayant obtenu le statut de membre associé au sein de la CEPALC/CDCC séparément. Les "entités publiques" néerlandaises partiellement intégrées de Bonaire, Saba et Saint-Eustache ont également été créées à partir du même processus de fragmentation constitutionnelle.

B. Accords constitutionnels en vigueur et à venir

Les classifications internationalement reconnues de PNI, PA et JI, utilisées pour définir les accords de gouvernance respectifs, demeurent les indicateurs les plus pertinents pour évaluer l'évolution politique et constitutionnelle des MA des Caraïbes, et sont très utiles afin de distinguer les différents modèles de dépendance, d'autonomie et d'intégration dans la région. La carte 1 présente les Zones dépendantes et États annexes dans les Caraïbes sur la base des quatre États souverains. Dans ce contexte, les distinctions de statut politique entre les MA ne sont pas uniques aux dépendances de ces États souverains, et peuvent être utilisées pour fournir une classification efficace des MA sur la base de leurs accords constitutionnels à venir.

Carte 1
Régions dépendantes et États subsidiaires dans les Caraïbes^a



Source : Geocurrents.

Note : Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

^a Les Bermudes, qui sont une dépendance du Royaume-Uni, et la Guyane, dépendance de la France, sont absentes de cette carte.

Les sept PNI des Caraïbes composés des six dépendances du Royaume-Uni dans l'Atlantique et les Caraïbes, à savoir Anguilla, Bermudes, îles Vierges britanniques, îles Caïmans, Montserrat et Turques-et-Caïques et la seule dépendance des États-Unis que sont les îles Vierges américaines. Ces territoires sont définis ainsi par les Nations Unies car ils sont considérés comme n'ayant pas obtenu une pleine autonomie selon l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ces sept territoires sont les seuls pays des Caraïbes qui demeurent de liste originelle des TNA de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1946 (Nations Unies, 1946) suite à l'accession graduelle à l'indépendance, à l'autonomie ou au statut intégré que les autres pays des Caraïbes ont obtenu jusqu'aux années 80.

Le modèle actuel de gouvernance autonome dans les territoires des Caraïbes de Curaçao et Sint Maarten est né du démantèlement politique des Antilles néerlandaises en 2010. Ces territoires ont rejoint

le statut de pays autonome dont jouissait déjà Aruba, qui avait précédemment quitté l'association des six îles en 1986. En fin de compte, le démantèlement des Antilles néerlandaises et l'expansion ultérieure du modèle autonome a donné la possibilité d'élargir la participation des membres associés au sein de la CEPALC et d'autres organisations internationales de développement, y compris les agences des Nations Unies et les organismes régionaux intergouvernementaux.

En plus de la restructuration et de la réorganisation en 2010 des anciennes Antilles néerlandaises, d'autres changements politiques et administratifs ont eu lieu sur le continent qui ont encore modifié la composition des Pays non indépendants dans les Caraïbes. Le modèle de Commonwealth de Porto Rico était à l'origine considéré comme étant assez autonome pour être retiré de la liste des TNA en 1953 par la résolution 748 des Nations Unies du 27 novembre 1953. Des interprétations juridiques ultérieures de cet accord ont donné lieu à des discussions intenses au sein du Comité des Nations Unies sur la Décolonisation pour savoir si le niveau d'autonomie répondait au critère stipulé dans la Résolution 1541 de 1960.

Les Juridictions intégrées (JI) dans les Caraïbes sont appelées ainsi à cause de leur incorporation intégrale à un autre pays et faisant partie intégrante d'un Etat indépendant. Une pleine intégration doit être conforme au Principe VIII de la Résolution 1541 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Nations Unies, 1960), qui demande que l'accord soit mis en œuvre « sur la base d'une égalité complète » avec un statut égal et des droits de citoyenneté, une égalité de droits et de possibilités de représentation et une participation effective à tous les niveaux du pays métropolitain. Le modèle caribéen de pleine intégration est avéré avec les Départements d'Outre-mer de la France (DOM), en particulier la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. En 2010, en parallèle avec le démantèlement des anciennes Antilles néerlandaises, un modèle d'intégration partielle a été mise en place dans les Caraïbes avec l'émergence des « entités publiques » de Bonaire, Saba et Saint-Eustache. Contrairement au modèle français de pleine intégration, le modèle néerlandais est un modèle d'intégration partielle et n'est pas conforme aux clauses de droits égaux de la Résolution 1541 (XV). Des référendums se sont tenus à Saint-Eustache (Statia) en 2014 et à Bonaire en 2015 où le modèle d'intégration partielle a été rejeté par l'électorat, Statia préférant un accord d'autonomie.

Tandis que les TNA et les PA ont depuis longtemps joui d'une personnalité internationale afin de participer aux organisations internationales, la délégation d'autorité donnée par la France à ses DOM en 2010 pour adhérer aux organisations régionales et internationales a augmenté le nombre de pays éligibles. Ainsi, l'admission des JI de Guadeloupe et Martinique à la CEPALC a pour la première fois créé un précédent potentiel pour une éligibilité en qualité de membre associé des JI partiellement intégrées (« entités publiques ») des Pays-Bas (Saba, Saint-Eustache et Bonaire). Le changement de statut politique en 2007 des deux anciennes communes de la Guadeloupe (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) vers un statut autonome séparé fournit une possibilité supplémentaire pour de nouveaux membres associés à cet égard. Ainsi, ces cinq nouvelles petites juridictions insulaires dans les Caraïbes sont maintenant éligibles au statut de membre associé de la CEPALC, ainsi que la Guyane qui n'a pas encore demandé le statut de membre associé comme ses contreparties des DOM de Guadeloupe et Martinique.

C. Accords de statut politique

Globalement, on peut examiner la nature des accords politiques respectifs à la lumière de la dynamique de pouvoir politique entre les MA et les pays métropolitains respectifs auxquels ils sont affiliés. Dans le cas de dépendances du Royaume-Uni, divers degrés de délégation de pouvoirs sont accordés par des ordres constitutionnels dispensés depuis la métropole après consultation avec le territoire. Pour ces Territoires d'Outremer du Royaume-Uni (TORU), les accords sont en général composés d'un gouverneur britannique détenant des pouvoirs et responsabilités réservés en matière de défense, sécurité nationale, affaires étrangères, fonction publique et administration des tribunaux. En ce qui concerne la sécurité nationale et les affaires étrangères, l'ordre constitutionnel fournit au gouvernement territorial élu une autorité déléguée afin de participer au sein des organisations régionales et internationales au cas par cas, et le pouvoir délégué de négocier des traités dans des domaines fonctionnels spécifiques.

Dans le cas de Porto Rico et des îles Vierges américaines, la dynamique de pouvoir politique reflète un degré important d'inégalité constitutionnelle qui accorde la citoyenneté de la métropole, mais sans l'intégralité des droits ou une représentation égale au sein de son système politique. Il n'existe pas de représentation officielle de pouvoir d'administration en soi dans ces territoires et ils n'ont pas de constitution. Par ailleurs, la législation adoptée par l'organe législatif élu et acceptée par son gouverneur élu est susceptible d'être rejetée par les tribunaux des Etats-Unis suite à une application unilatérale des lois du Congrès étasunien qui a les pleins pouvoirs sur les Territoires conformément aux clauses pertinentes de la Constitution des Etats-Unis.

Les différences de pouvoir et d'autorité politiques sont également évidentes dans les accords d'autonomie en cours de mise en place. A cet égard, Aruba, Curaçao et Sint Maarten ont leur propre constitution, et sont répertoriés dans la Charte du Royaume des Pays-Bas comme des pays qui « vont gérer leurs intérêts internes de manière autonome » (Loi du Royaume, 2010). Néanmoins, il est intéressant de noter que des dispositions spécifiques de la Charte du Royaume font perdurer une compétence résiduelle unilatérale d'intervention du Royaume qui se manifeste dans l'application de lois de consensus servant à transférer à partir du pays autonome vers le Royaume des compétences spécifiques, telles que le contrôle financier et autres, dont jouissait précédemment le pays autonome.

II. Besoins et priorités de développement communs

Les problèmes en matière de développement et les caractéristiques structurelles des membres associés de la CEPALC sont similaires à ceux des autres PEID dans les Caraïbes ou le Pacifique. Ceux-ci comprennent les questions liées à leur petite taille, le manque d'économies d'échelle, la fragilité vis-à-vis des chocs externes endurés par leurs principaux partenaires commerciaux, la vulnérabilité face au changement climatique et aux catastrophes naturelles, et l'aspect saisonnier de leur secteur touristique. Étant donné leur statut politique non-indépendant, ils sont souvent incapables de participer au système international de la même manière que les pays voisins indépendants au sein de la sous-région. Cette condition devient encore plus marquée du fait des nouveaux problèmes environnementaux qui peuvent être traités de manière plus adéquate par le biais d'une reconnaissance des liens entre les circonstances sociales, économiques et environnementales demandant une réponse intégrée.

En effet, les MA sont particulièrement vulnérables à plusieurs problèmes de développement spécifiques. Premièrement, le changement climatique représente le plus grand défi au développement durable des MA. Étant donné la petite taille de leur espace géographique, de leur population et de leur économie, beaucoup de ces territoires ont des choix limités en matière d'activité économique et s'appuient sur le secteur touristique comme principal moteur de l'économie et de la création d'emploi nationale. Les études nationales³ montrent que ces territoires sont extrêmement vulnérables aux impacts des changements de température, de précipitations et d'élévation du niveau de la mer, et soulignent le besoin de développer la résilience par la poursuite de stratégies d'adaptation et d'atténuation visant à protéger et augmenter le revenu de ce secteur (CEPALC, 2011a, CEPALC, 2011b, CEPALC, 2011c et CEPALC, 2011d). De plus, il est également avéré que le changement climatique a un impact économique négatif sur d'autres secteurs des économies des MA y compris le transport, la santé et les caractéristiques hydrométéorologiques pour qui il faut une réponse urgente d'adaptation et d'atténuation (CEPALC, 2011^e, CEPALC, 2011f, CEPALC, 2011g et CEPALC, 2011h).

³ En 2010-2011, la CEPALC a mené des évaluations multi-pays sur l'impact économique du changement climatique sur les secteurs touristique (Aruba, Curaçao et Montserrat), côtier et marin (îles Vierges britanniques), du transport et de la santé (Montserrat) et sur le secteur de l'eau (îles Turques-et-Caïques).

Deuxièmement, les membres associés sont très vulnérables aux « risques naturels, y compris les cyclones, les éruptions volcaniques et les tremblements de terre » (CEPALC, 2015: 1). A cet égard, Strobl (2012) avance que le coût économique de ces catastrophes est élevé, et un cyclone même moyen peut entraîner une baisse de la croissance économique d'au moins 1%, avant de prendre en considération l'impact négatif pour l'économie sur des périodes de reprise plus longues. Dans l'ensemble, ces risques représentent un risque important pour la sécurité humaine et économique (CEPALC, 2004c, CEPALC, 2008d et CEPALC, 2009).

Troisièmement, l'accès à une énergie fiable est crucial pour le développement et la croissance économiques et, chez les membres associés, la plupart de cette énergie est fournie par une forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés et l'extrême vulnérabilité qui accompagne les prix de l'énergie et les coûts de transport qui fluctuent au niveau mondial. (CEPALC, 2013). A cet égard, les MA, à différentes étapes de mise en œuvre, ont poursuivi des approches visant à utiliser des formes d'énergie renouvelables et alternatives. Par exemple, Montserrat a exploré la faisabilité de l'énergie thermique, tandis qu'Aruba a poursuivi des stratégies mettant l'accent sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. A part ces approches et quelques autres, Curaçao a réfléchi à l'impact d'une capacité institutionnelle limitée, dans le contexte du développement d'un cadre de réglementation, comme obstacle à la possibilité d'attirer des investissements dans les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique (CEPALC, 2013).

Quatrièmement, certains des membres associés ont une capacité institutionnelle limitée, comme on le voit avec les « faiblesses structurelles qui soulignent le besoin de diversification économique d'amélioration de la compétitivité » (CEPALC, 2015: 1). Globalement, la CEPALC a signalé que les économies de ces MA spécifiques étaient « basées sur le tourisme avec un soutien du secteur agricole... [avec une capacité industrielle] sous-développée et faible » (CEPALC, 2015: 1). Ceci a entraîné des problèmes pour la diversification et la croissance économiques. Par ailleurs, dans le contexte de l'identification des besoins d'assistance technique des membres associés,

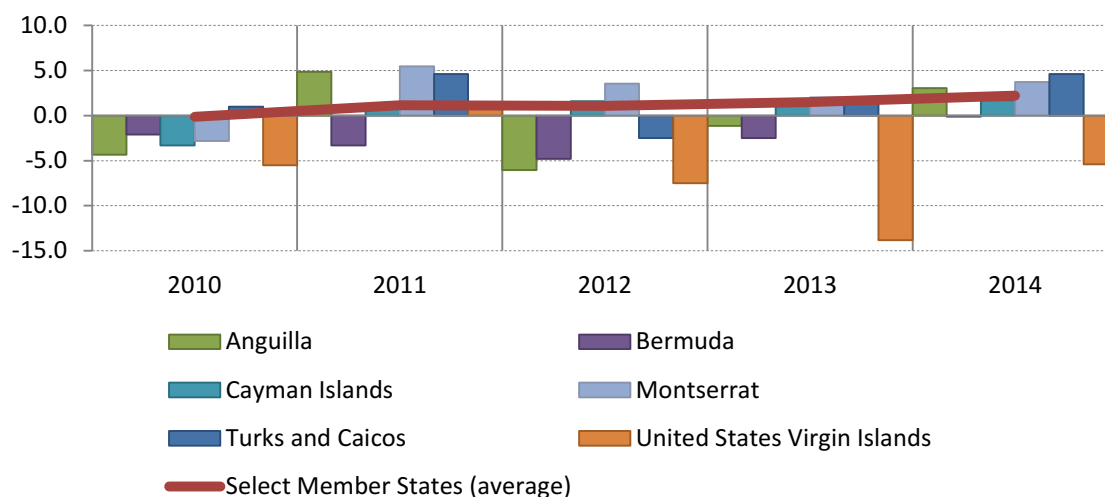
« il existe des lacunes au niveau de la collecte de données cohérentes et standardisées pour un contrôle essentiel des résultats, la découverte de tendances, et une prise de décisions basée sur les résultats visant à soutenir le développement durable (et également) l'absence de systèmes institutionnels solides pour soutenir la collecte et l'analyse de données crédibles » (CEPALC, 2015: 3).

Cinquièmement, d'un point de vue économique, plusieurs membres associés (Bermudes, îles Caïmans et îles Vierges britanniques) sont des acteurs importants du secteur financier international, avec la participation des îles Turques-et-Caïques et d'Anguilla. Par conséquent, ces MA sont enclins à subir la pression des pays développés qui demandent régulièrement que des réformes soient entreprises dans un dialogue permanent sur la nuance entre les perceptions sur la légalité de l'évitement fiscal par rapport à l'illégalité de l'évasion fiscale. Quelques MA souffrent également de la perte d'industries de fabrication importantes (Porto Rico et les produits pharmaceutiques), ou d'industrie lourde (îles Vierges américaines avec la raffinerie du pétrole) où les impacts environnementaux sont évalués par rapport à la création d'emplois et à la génération de revenu importantes. En fin de compte, comme on le voit dans le graphique 1, récemment, beaucoup de ces Territoires ont eu du mal à maintenir une croissance positive.

Les questions connexes d'insuffisance budgétaire et de dette publique sont des préoccupations sérieuses pour beaucoup de MA. Un contexte dans lequel cet élément est critique concerne l'accès aux mécanismes de développement à taux préférentiels. A cet égard, leur classement en tant que pays à revenu moyen ou supérieur, défini par le produit intérieur brut par habitant, ne les favorise pas pour avoir accès à des fonds pour faciliter le recouvrement en cas de catastrophes naturelles, auxquelles ils sont très vulnérables. De manière tout à fait exceptionnelle, la dette de Porto Rico (107% du PIB, 2015), de la Martinique (90,2% du PIB, 2012) et d'Aruba (67,5% du PIB, 2014) dépasse le seuil traditionnel de non-durabilité de la dette qui s'élève à 60% du PIB.

Cependant, d'autres territoires⁴, avec une dette moyenne du PIB de 31,5% pour la période 2011-2015, sont considérés avec prudence, en tenant compte du potentiel qui existe de voir une régression du développement à long terme.

Graphique 1
Comparaison de la croissance du PIB entre une sélection d'États membres de la CEPALC^a et quelques membres associés
2010-2014
(Pourcentages)



Source : CEPALC sur la base des chiffres officiels.

^a Les États membres de la CEPALC sélectionnés sont Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

En gros, une augmentation du ratio de la dette par rapport au PIB peut être une vraie cause de préoccupation et peut avoir des conséquences sur l'éligibilité d'un MA aux mécanismes financiers ou de restructuration, qui leur sont souvent indisponibles. Les mesures d'austérité, telles que celles mises en place à Porto Rico, ont contribué à exacerber les niveaux de pauvreté chez ce MA très peuplé de la région où l'exode important de la main-d'œuvre qualifiée continue de réduire la base imposable. Si l'on y ajoute l'imposition de mesures supplémentaires de génération de revenu (y compris une augmentation de la taxe de vente) et des réductions dans les services publics (y compris la fermeture de certaines écoles), ceci cause des difficultés supplémentaires à la population.

De telles conditions économiques et fiscales rendent très difficile le financement indispensable des améliorations infrastructurelles, y compris les projets d'atténuation des catastrophes (de plus en plus nécessaire à cause du changement climatique), l'élévation du niveau de la mer qui l'accompagne et l'augmentation de la fréquence des tempêtes. Enfin, le classement de nombreux MA en tant que « pays à revenu moyen » limite leur accès aux ressources à taux préférentiels pour répondre à ces besoins fondamentaux.

⁴ Le ratio d'endettement moyen par rapport au PIB pour les membres associés sélectionnés : Anguilla (30,88% en moyenne, 2010-2013) et Sint Maarten (32,16% en moyenne, 2011-2015).

III. Intégration régionale et possibilités d'une meilleure collaboration

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

A l'occasion de sa 22e session en 2008, le CDCC de la CEPALC a adopté une résolution sur le « Soutien au travail du Siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes » qui, entre autres, a renouvelé « le désir que les membres et membres associés du CDCC ont de participer de manière active à tous les éléments du programme de travail du système de la CEPALC » (CDCC, 2008a: 23). Pendant la même session, le CDCC a également adopté sa résolution admettant les îles Turques-et-Caïques au CDCC (CDCC, 2008b: 24). Lors de sa 25e session en 2014, le CDCC a adopté une résolution sur le « Soutien au travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les Caraïbes » qui, entre autres, demande une meilleure couverture des territoires Membres associés au sein des études et rapports sociaux, économiques et statistiques de la CEPALC. Cette résolution a également accueilli la proposition de la Guadeloupe et de la Martinique qui demandent à être admis à la CEPALC par le biais de son Siège sous-régional pour les Caraïbes et à devenir membre du comité de pilotage pour le Programme INTERREG Caraïbes de l'Union européenne (CDCC, 2014a: 21-22).

On a remarqué que, dans les cas où elles sont disponibles, les informations sur les MA étaient incluses dans les études et publications récurrentes, telles que « l'Étude économique sur les Caraïbes » et « l'Aperçu préliminaire sur les économies des Caraïbes », et que les publications non-récurrentes, telles que les études récentes sur le développement social de la Convention relative aux droits des personnes handicapées incluent des données et des analyses concernant la plupart des MA. La participation des MA aux réunions et ateliers a fait partie intégrante de l'assistance fournie. Dans ce cadre, des représentants d'Anguilla, d'Aruba, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmans et de Montserrat ont participé aux sessions tenues en 2010 sur la mise en œuvre de la Convention relatives aux droits des personnes handicapées.

Parmi les analyses dans lesquelles on trouve des données sur les MA, il y a une étude sur la violence à l'égard des femmes avec des données concernant les îles Caïmans et les îles Turques-et-Caïques ; le projet intitulé « Étude de l'économie du changement climatique dans les Caraïbes (RECC

avec son sigle anglais) » comprend des études sur le tourisme, la santé et le transport à Montserrat, ainsi que des études sur l'eau aux îles Turques-et-Caïques. De plus, des représentants d'Aruba, des îles Vierges britanniques et de Montserrat ont participé au Comité consultatif de haut niveau qui a réuni des experts pour examiner les conséquences du changement climatique dans les Caraïbes.

En 2010 Anguilla, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, Montserrat, les îles Turques-et-Caïques et les îles Vierges américaines ont participé à cinq (5) réunions et/ou ateliers sponsorisés par la CEPALC sur divers aspects du développement économique et social. On trouve parmi ces réunions une réunion en 2010 sur la promotion de l'efficacité énergétique dans les Caraïbes qui s'est tenue à Trinité-et-Tobago ; la réunion de révision caribéenne quinquennale sur la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des Petits Etats insulaires en développement, qui s'est tenue à la Grenade en 2010 et la vingt-troisième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes également tenu en 2010. Les MA ont également bénéficié d'évaluations techniques de la CEPALC sur l'impact socioéconomique des catastrophes, l'intégration commerciale et le développement de statistiques fondamentales et du secteur touristique. (ECOSOC, 2011 : 2-3)

Dans son rapport de 2012 à l'ECOSOC, la CEPALC a reconnu qu'avec l'admission des Bermudes, les sept TNA des Caraïbes étaient des membres associés de la CEPALC. Par conséquent, la CEPALC a présenté un rapport sur sa fourniture continue de services consultatifs y compris l'assistance apportée à Montserrat dans le cadre du travail préparatoire pour une exploration de l'énergie géothermique ; aux îles Turques-et-Caïques sous la forme d'un atelier de formation sur le renforcement des capacités pour la collecte de données, ainsi que l'assistance permanente pour le renforcement institutionnel de son Département des questions sexospécifiques. On y fait également référence à la participation des TNA aux réunions techniques et activités régionales liées au cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale (PCI) sur les comptes nationaux et les prix de la consommation. On a fait une référence spécifique au soutien technique apporté à Anguilla et Montserrat qui ont pu remplir leurs obligations nationales respectives liées aux statistiques sur les prix et les comptes nationaux. Egalement en 2011, la CEPALC a appuyé la participation des îles Vierges britanniques et des îles Turques-et-Caïques à des ateliers régionaux ayant contribué au renforcement des capacités en ce qui concerne la diffusion de données et les OMD. (CEPALC, 2013: 2-3). Enfin, en 2013, la CEPALC a apporté un soutien technique à Montserrat pour faciliter le renforcement des capacités dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, et aux îles Turques-et-Caïques en 2014 en ce qui concerne le développement de projections et de modélisations démographiques (CEPALC 2015: 4).

Parmi les autres activités de soutien de la CEPALC à mentionner on trouve la convocation de réunions d'un groupe d'experts sur les statistiques concernant les prix et les statistiques sur les comptes nationaux dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI) avec la participation de six TNA britanniques qui sont des MA de la CEPALC en conjonction avec la Banque mondiale et d'autres agences régionales de développement. Un soutien supplémentaire a été fourni à Montserrat en 2012 au sujet de l'exploitation de l'énergie géothermique ; aux îles Turques-et-Caïques en 2013 pour faciliter l'organisation d'ateliers sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et aux Bermudes afin de faciliter un programme de formation sur les incitations fiscales et réglementaires novatrices en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

L'intégration des MA aux réunions régionales a été identifiée comme un rôle important pour la CEPALC. A cet égard, parmi les réunions régionales importantes, auxquelles participaient les MA, on trouve les sessions préparatoires préalables à la Troisième Conférence internationale sur les Petites Etats insulaires en développement (PEID), la Consultation régionale sur la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade sur les PEID (BPOA), le Comité de suivi du CDCC, le groupe d'experts sur le travail non rémunéré et la sexospécificité dans les Caraïbes et la réunion préparatoire ainsi que la Douzième session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes. On trouve parmi les autres réunions où ont participé des MA la Conférence statistique sur les Amériques de la CEPALC, la Troisième réunion de la Table ronde des

Caraïbes sur le développement, les sessions du CDCC, la réunion technique caribéenne sur la révision et l'évaluation de Beijing + 20 et la réunion du groupe d'experts sur les possibilités et risques associés à l'émergence de la monnaie numérique dans les Caraïbes. Vous trouverez dans l'Annexe 1 un résumé des activités d'assistance et de coopération techniques spécifiques fournies par la CEPALC à ses MA pour la période 2012-2015.

La CEPALC a également commandé des analyses sectorielles mettant l'accent sur les MA, y compris la « Révision de l'APE Cariforum-UE – Conséquences pour les PTOM britanniques et néerlandais des Caraïbes » (CEPALC, 2008c), « Les îles Turques-et-Caïques : évaluation macrosocioéconomique des dégâts et pertes causés par la tempête tropicale Hanna et le cyclone Ike » (CEPALC, 2008d), « Une évaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur touristique à Curaçao » (CEPALC, 2011a), « Une évaluation des conséquences économiques du changement climatique sur les secteurs côtier et marin dans les îles Vierges britanniques » (CEPALC, 2011b), « Une évaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur touristique à Montserrat » (CEPALC, 2011c), « Une évaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur touristique à Aruba » (CEPALC, 2011d), « Une évaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur du transport à Montserrat » (CEPALC, 2011e) et « Une évaluation des obstacles fiscaux et réglementaires au déploiement de l'efficacité énergétique et des technologies d'énergie renouvelable à Curaçao » (CEPALC, 2013).

Dans l'ensemble, la CEPALC cherche de manière active à élargir son portefeuille d'interventions auprès des membres associés en soutien à leur processus de développement national.

B. Système des Nations Unies

Le Système des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, a adopté des résolutions demandant aux agences spécialisées et aux institutions internationales associées aux Nations unies d'aider les Territoires non indépendants dans leurs processus de développement et de « faciliter la participation de ces territoires à des éléments du programme des agences concernées » (CEPALC, 2007a: 57).

Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le développement a traditionnellement coordonné l'offre de coopération et d'aide technique du système élargi des Nations Unies à destination des Territoires non indépendants et des Pays autonomes. Par ailleurs, comme on le voit dans le tableau 3, trois bureaux pays du Programme des Nations Unies pour le développement dans les Caraïbes sont au service des TNI dans les Caraïbes.

Tableau 3
Bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement au service des membres associés de la CEPALC

(Au 1^{er} septembre 2015)

Bureau pays	Pays Membre associé ^a
Bureau pays de la Barbade et de l'OECD	Anguilla Îles Vierges britanniques Montserrat
Bureau pays de la Jamaïque	Bermudes Îles Caïmans Îles Turques-et-Caïques
Bureau pays de Trinité-et-Tobago	Aruba Curaçao Sint Maarten

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, 2015.

^a Les territoires de Guadeloupe, Martinique, Porto Rico et des îles Vierges américaines ne sont pas bénéficiaires des services du Programme des Nations Unies pour le développement.

A cet égard, depuis 2010, la coordination de l'aide par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement se déroulait surtout dans les domaines de la réduction du risque de catastrophe, de l'évaluation et de la réduction de la pauvreté, de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de capacités pour le développement du secteur public. Dans le domaine de la réduction du risque de catastrophe et du développement de la résilience, les Territoires bénéficiaires étaient Anguilla, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, les îles Turques-et-Caïques et Montserrat (ECOSOC, 2010 & ECOSOC, 2011). Dans le domaine de l'évaluation et de la réduction de la pauvreté, en particulier en termes de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement, Montserrat et Sint Maarten étaient les principaux bénéficiaires. Les Territoires d'Anguilla, des îles Vierges britanniques, des îles Turques-et-Caïques et de Montserrat ont reçu coopération et aide techniques dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des ressources naturelles. Enfin, le Programme des Nations Unies pour le développement a fourni de l'aide aux Territoires d'Anguilla, de Curaçao et de Sint Maarten dans le domaine du renforcement des capacités pour la planification du développement national et le développement du secteur public.

Il n'y a pas d'indication que les services du PNUD sont disponibles pour les MA comme la Guadeloupe, la Martinique, Porto Rico ou les îles Vierges américaines. En 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté une résolution « réitérant sa demande d'inclusion des îles Vierges américaines...aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement, conformément à la participation des autres Territoires non indépendants » (Nations Unies, 2014). Néanmoins, aucune action n'a été prise à cet effet depuis la première résolution adoptée par l'AGNU sur la question en 2003.

En ce qui concerne les autres agences spécialisées des Nations Unies, le niveau actuel de participation des MA au sein de ces agences qui contiennent des clauses permettant le statut de membre associé dans leurs règlements est présenté dans le tableau 4.

Dans le contexte du CDCC, tous ces MA, à l'exception de Sint Maarten, sont également des membres associés de cet organe annexe. Sint Maarten a été admis à la CEPALC lors de la Trente-cinquième session par le biais de la résolution 683 (XXXV) en mai 2014, et sera invité à participer au travail du Comité lors de sa Vingt-sixième session en avril 2016. Le nombre de MA au sein du CDCC a donc atteint un niveau important, se rapprochant du nombre d'Etats membres de plein droit du Comité. Le tableau 2 présente les membres associés de la CEPALC ainsi que leurs dates respectives d'admission à la Commission.

Tableau 4
Participation des membres associés aux agences spécialisées des Nations Unies
(Au 1^{er} septembre 2015)

Pays membre associé	Agence spécialisée de l'ONU	Statut du membre
Anguilla	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^a
	OMM	Membre ^a
Aruba	FMI	Membre ^b
	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^c
Bermudes	OMT	Membre associé
	UPU	Membre ^a
	OMM	Membre associé ^a
Îles Vierges britanniques	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^a
	OMM	Membre ^a
Îles Caïmans	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^a
	OMM	Membre ^a
Curaçao	FMI	Membre ^b
	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^c
	OMM	Membre ^d

Tableau 4 - fin

Pays membre associé	Agence spécialisée de l'ONU	Statut du membre
Montserrat	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^a
	OMM	Membre ^a
Porto Rico	OMS	Membre associé
	OMT	Membre associé
Sint Maarten	UNESCO	Membre associé
	UPU	Membre ^c
	OMM	Membre ^d
Îles Turques-et- Caïques	UPU	Membre ^a
	OMM	Membre ^a

Source : Projet d'études sur la dépendance, St. Croix (îles Vierges américaines), 2015.

^a Cinq TORU sont représentés comme membre unique.

^b Zone des pays non souverains présentée en tant que "pays membre" sous la souveraineté d'un Etat membre des Nations Unies.

^c Aruba, Curaçao et Sint Maarten sont représentés en tant que membre unique.

^d Curaçao et Sint Maarten sont représentés en tant que membre unique.

La relation actuelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec les membres associés est « marginale, se limitant à des projets d'investissement régionaux abordant principalement les questions de protection environnementale côtière » (ECOSOC, 2012a: 1). Dans son rapport de 2012 devant l'ECOSOC, la FAO a présenté sa collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes, l'Agence de gestion des secours d'urgence en cas de catastrophe des Caraïbes (CDEMA) et d'autres organisations, y compris le Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes et l'Initiative caribéenne sur l'Eau, dans le cadre de l'organisation d'un atelier régional à la Grenade afin de préparer des plans de gestion des risques de catastrophe pour les cyclones, les inondations et les sécheresses dans le secteur agricole. Des représentatives d'Anguilla, des îles Vierges britanniques, de Montserrat et des îles Turques-et-Caïques ont participé à cette activité. Ces Territoires apparaissent dans une étude de la FAO sur l'état de préparation des plans de gestion des risques de catastrophe pour le secteur agricole (ECOSOC, 2012a: 2-3).

Plus récemment, en 2015, la FAO a présenté un rapport à l'ECOSOC mentionnant le fait qu'Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, Montserrat, les îles Turques-et-Caïques et les îles Vierges américaines étaient des membres de la Commission latino-américaine et caribéenne des forêts de la FAO, qui, entre autres, donne des conseils à propos de la formulation de politiques en matière de forêts et révisé et coordonne leur application au niveau régional. Même si aucun de ces Territoires n'avait participé aux activités de la Commission depuis 2013, Montserrat a participé à certains des ateliers régionaux sur les forêts, organisés par le Sous-groupe caribéen de la Commission pendant les 10 années précédentes.

En 2011, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a collaboré avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) pour réaliser une évaluation des politiques en ce qui concerne l'éducation et la formation technique et professionnelle dans les Caraïbes orientales, y compris Anguilla, les îles Vierges britanniques et Montserrat. Plusieurs MA ont également participé à l'atelier sous-régional caribéen qui s'est déroulé en 2010 à Cuba sur la mise en œuvre de la Convention sur la Protection du Patrimoine culturel et naturel mondial, et sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action caribéen 2004-2014 (UNESCO, 2011).

Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, Montserrat et les îles Turques-et-Caïques sont des membres actifs du Système d'alerte intergouvernemental pour les tsunamis et autres risques côtiers de la Commission océanographique de l'UNESCO pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes. A cet égard, ces MA ont participé à la réunion organisée en 2011 par l'UNESCO sur le renforcement des activités de coordination liées à l'observation du niveau de la mer dans les Caraïbes. Ceci a été suivi par un exercice d'amélioration de la préparation aux tsunamis dans l'ensemble de la région des Caraïbes avec des participants d'Anguilla, des Bermudes, des îles Vierges britanniques, de Montserrat et des îles Turques-et-Caïques.

En janvier 2012, les îles Caïmans et les îles Vierges britanniques ont participé à un programme régional de renforcement des capacités sur le thème de la « Sauvegarde du patrimoine culturel subaquatique des Caraïbes ». Par ailleurs, en 2013, Anguilla, Montserrat, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans et les îles Turques-et-Caïques ont participé à un atelier de renforcement des capacités sur la planification de l'éducation pour les Caraïbes, qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago, élaboré pour renforcer la capacité institutionnelle dans le domaine de la planification stratégique de l'éducation (ECOSOC, 2013: 5). Les MA d'Anguilla, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmans, de Montserrat, des îles Turques-et-Caïques et des îles Vierges américaines ont continué à participer au projet de l'UNESCO « Sandwatch » pour contrôler les environnements sur les plages, identifier et évaluer les menaces, les problèmes et les conflits auxquels ils font face et développer des approches durables appropriées pour traiter ces questions.

Par le biais de son programme régional, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a également fourni de l'aide à quelques MA. Anguilla a reçu un soutien financier pendant la période 2009-2011 dans les domaines du développement de la jeunesse, de la prévention du VIH, de l'égalité entre les sexes, de la démographie et du développement et du renforcement des capacités nationales. Ce soutien a facilité la formation d'étudiants en sciences infirmières, du personnel des programmes nationaux pour le sida et du personnel de gestion des catastrophes naturelles. Le FNUAP a également fourni une aide au Bureau des statistiques d'Anguilla en connexion avec le recensement national de 2011. Aux Bermudes, le FNUAP, par le biais de son programme régional, a réalisé un programme exhaustif de sensibilisation à l'utilisation du préservatif et d'amélioration des capacités des praticiens de la santé à l'égard de la sensibilisation et de la prévention du VIH. Aux îles Caïmans, le FNUAP a continué ses programmes d'aide sur la santé sexuelle et génésique et la prévention du VIH en convoquant des ateliers pour les praticiens de la santé. On a également organisé aux îles Caïmans un atelier sur le recensement démographique et des foyers en 2010. A Montserrat, on a fourni une aide pour les opérations de recensement par l'intermédiaire d'ateliers de renforcement des capacités nationales avec la coopération Sud-Sud de Trinité-et-Tobago, et la révision des manuels de recensement en collaboration avec la Division démographique de la CEPALC. Une aide similaire a été apportée au Bureau national des statistiques des îles Turques-et-Caïques par le biais d'un atelier de renforcement des capacités sur le processus de recensement.

En 2013, les Territoires d'Anguilla, de Montserrat, des îles Turques-et-Caïques et des îles Vierges britanniques ont été inclus dans le plan d'action régional des programmes multi pays de l'UNICEF (2012-2016) avec pour objectif de contribuer à l'application des droits des enfants en favorisant un environnement favorable et protecteur. A cet effet, l'UNICEF a soutenu des programmes alignés sur les cadres de politiques existants chez les MA concernés, et par le biais d'organes régionaux comme la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO). Également en 2012, le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes de l'UNICEF a réalisé des analyses de situation séparées sur les enfants, les adolescents et les femmes à Curaçao et Sint Maarten où on a analysé les processus socioéconomiques et politiques qui affectent la situation des enfants, des adolescents et des femmes dans ces deux MA.

Également en 2013, l'UNICEF a collaboré avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) pour réaliser une évaluation des plans et politiques en matière d'éducation dans les Caraïbes orientales, y compris à Anguilla, aux îles Vierges britanniques, à Montserrat et aux îles Turques-et-Caïques. Cette évaluation a reconnu que tous les pays participants étaient parvenus à offrir un Enseignement primaire universel, et étaient sur le point d'offrir un Enseignement secondaire universel. Néanmoins, l'évaluation a remarqué, entre autres, qu'il était nécessaire d'améliorer la collecte de données, en particulier en ce qui concerne le contrôle de l'équité en termes de genre, de handicap et de lieu géographique et a identifié la possibilité de renforcement des capacités dans les domaines du développement des politiques et d'administration générale, y compris pour la gestion et les directeurs d'écoles, les coûts et le financement de l'éducation et la standardisation des Cadres d'évaluation des résultats (UNICEF, 2013).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a participé à plusieurs activités en collaboration sur diverses questions liées à la santé à Anguilla, aux Bermudes, aux îles Caïmans, à Montserrat et aux îles

Turques-et-Caïques, y compris des « cours de formation, ateliers, évaluations et enquêtes, et a également apporté un soutien financier pour l'achat de matériel » (ECOSOC, 2011 :8). L'OMS a également collaboré avec les Territoires afin de renforcer les capacités de gestion nationale de la santé, y compris par la mise à disposition de conseils pour l'élaboration de plans stratégiques nationaux, et a fourni des services publics de vaccination. Par le biais de son organe subsidiaire, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), les territoires d'Aruba, de Curaçao et de Sint Maarten ont été admis en tant que membres associés en 2012, et avec les autres Territoires, ils sont aidés par les bureaux et centres régionaux de l'OPS.⁵

C. Organisations régionales et intergouvernementales

En ce qui concerne les Organisations régionales et intergouvernementales (ORI), la CARICOM organise la participation des MA, conformément à l'Article 30 du Traité révisé de Chaguaramas de 2001. Il a remplacé les critères précédents concernant la participation des MA selon le traité originel de 1973 (CARICOM, 2001). Les conditions gouvernant les membres associés actuels chez cinq des six MA administrés par le Royaume-Uni (RU) - à savoir les Bermudes, îles Turques-et-Caïques, les îles Caïmans, les îles Vierges britanniques et Anguilla - sont stipulées dans des accords séparés (Montserrat est membre de plein droit). En particulier, les conditions d'obtention du statut de membre associé offrent, entre autres, le droit de présence à titre d'Observateur, le droit de participation (sans droit de vote), et l'accès au Protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté des Caraïbes. Le tableau 5 présente la liste des membres associés et leurs dates respectives d'admission.

Tableau 5
Membres associés de la CARICOM
(Au 1^{er} septembre 2015)

Membre associé de la CARICOM ^a	Date d'admission
Anguilla	1999
Bermudes	2003
Îles Vierges britanniques	1991
Îles Caïmans	2002
Îles Turques-et-Caïques	1991

Source : la Communauté des Caraïbes (CARICOM), 2015.

^a Montserrat a été admis membre de plein droit de la CARICOM le 1^{er} mai 1974.

La participation au marché et à l'économie communs de la CARICOM (CSME) n'est pas une condition incluse dans les cinq accords de membres associés en vigueur. A cet égard, rien n'empêche les MA de participer au CSME, à partir du moment où l'accord nécessaire de l'autorité qui les régit est donné, et si la demande est acceptée par les Etats de la CARICOM comme dans le cas de l'accession au CSME de Montserrat en 2014. Par ailleurs, il n'existe pas de condition spécifique pour la libre circulation des personnes car tous les MA actuels de la CARICOM conservent des lois spécifiques sur immigration dans le cadre de l'autorité déléguée existante contrôlant l'entrée aux ressortissants de la CARICOM, y compris par le biais de clauses concernant l'emploi.

Les MA qui ne sont pas affiliés au RU ont eu des liens officiels avec la CARICOM pendant la période précédant la révision de 2001 du Traité originel de Chaguaramas de 1973. A cet effet, les anciennes Antilles néerlandaises, ainsi qu'Aruba, ont conservé leur statut d'observateur auprès des

⁵ Anguilla, les îles Vierges britanniques, Montserrat, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique sont assises par le bureau de la Barbade, les Bermudes et les îles Caïmans par le bureau de la Jamaïque, les îles Turques-et-Caïques par le bureau des Bahamas et Aruba et Curaçao par le bureau du Venezuela.

comités pertinents de la CARICOM selon les conditions spécifiques du Traité originel.⁶ Suite à l'adoption du traité révisé en 2001, et l'abolition de la structure des comités de la CARICOM en faveur de conseils des ministres, les Antilles néerlandaises ont demandé le statut de membre associé auprès de la CARICOM en 2005 mais rien n'a été mis en place. En 2007, les Antilles néerlandaises ont obtenu le statut d'observateur auprès du Conseil pour le développement humain et social de la CARICOM (COHSOD) conformément à la Règle 13 (4) du Règlement du COHSOD.

Il est intéressant de noter également que la structure de la CARICOM, avant la révision du Traité en 2001, comprenait une catégorie générale pour le statut d'observateur que certains MA avaient obtenu, mais elle semble ne plus être disponible aujourd'hui. La catégorie de statut d'observateur offrait un espace politique pour les juridictions non indépendantes qui ne disposaient pas de personnalité internationale suffisante pour répondre aux conditions relatives aux membres associés.

Le Conseil des ministres de la CARICOM, en février 2013, a mis en place un Groupe de travail pour se pencher sur les questions concernant le statut de membre associé, comprenant la meilleure participation et les critères d'admissibilité. Les conclusions du Groupe de travail n'ont pas encore été rendues publiques, mais quelques indications montrent que les demandes en attente sont en train d'être examinées à la lumière des différences entre les modèles de gouvernance que sont les JI et les PA, et leurs capacités respectives à signer des accords internationaux de manière autonome. Par conséquent, le cas unique du modèle d'autonomie néerlandais qui inclut certains attributs d'intégration politique est soigneusement étudié, tandis que le statut de pleine intégration des DOM à un Etat de l'UE pose des questions supplémentaires, malgré l'adhésion fructueuse de la Martinique en qualité de membre associé à l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO). Les consultations entre les pays membres associés potentiels et la CARICOM en ce qui concerne leurs demandes respectives sont confidentielles.

Le Conseil de la CARICOM pour les relations étrangères et communautaires (COFCOR), lors de sa réunion de mai 2013, a étudié un rapport d'évaluation des progrès quant au développement de critères pour guider l'étude des demandes d'adhésion en qualité de membre associé, mais le rapport n'a pas été publié. En même temps, la réunion a reçu les déclarations d'intérêt d'adhésion en qualité de membre associé de Curaçao, de Sint Maarten et des DOM, et a signalé que ces demandes seraient étudiées le plus rapidement possible. Les demandes ont de nouveau été étudiées par la 34^e Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la CARICOM à Trinité-et-Tobago en juillet 2013. Lors de cette réunion, le Rapport du Groupe de travail technique a décidé qu'il était important d'étudier et d'émettre des recommandations sur les termes et conditions d'adhésion en qualité de membre et de membre associé, mais la réunion a indiqué que les demandes en attente devaient être étudiées de manière plus approfondie au niveau des chefs de gouvernement. Lors de sa 25^e réunion intersessionnelle en mars 2014, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont adopté le principe « d'acquis communautaire » en ce qui concerne l'adhésion à la CARICOM, et a pris note par ailleurs des demandes en attente d'adhésion en qualité de membre associé tout en avalisant le processus mis en place pour étudier les demandes sans élaborer sur le contenu de ce processus dans le Communiqué de la réunion.

Egalement au niveau régional, le Traité originel de Basseterre créant l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) (1981) stipule que :

« Tout...Etat ou territoire dans la région des Caraïbes peut demander son adhésion comme membre de plein droit ou membre associé et devra être admis par une décision unanime de l'Autorité. La nature et la portée des droits et obligations des membres associés seront fixés par l'Autorité. »

Les deux membres associés de l'OECO, Anguilla et les îles Vierges britanniques, ont été admis selon ces conditions.⁷ Le Traité révisé de Basseterre (2010) créant l'Union économique de

⁶ Curaçao a présenté une demande officielle d'adhésion en qualité de membre associé de la CARICOM en 2012. Des demandes similaires ont été présentées par Sint Maarten, la Guadeloupe et la Martinique.

⁷ Comme à la CARICOM, Montserrat est membre de plein droit de l'OECO.

l'Organisation des Etats des Caraïbe orientales stipule par ailleurs qu'en ce qui concerne le statut de membre associé :

Article 3 (3)

« 3(3) Un Etat ou Territoire dans la région des Caraïbes n'étant pas partie au Traité de Basseterre 1981 peut devenir membre de plein droit ou membre associé conformément à l'Article 27. L'Autorité de l'OECD définira la nature et la portée des droits et obligations des membres associés. »

Article 27 (1)

« ...tout Etat ou Territoire spécifié dans l'Article 3.3 de ce Traité peut demander à l'Autorité de l'OECD de devenir membre de plein droit ou membre associé de l'Organisation et peut, si l'Autorité de l'OECD le décide, y être admis. »

Il faut se rappeler que l'OECD a par ailleurs envisagé un statut d'observateur à l'Article 20 du traité révisé comme suit :

Article 20 (2) : Relations avec les autres organisations internationales et les autres pays

« L'Organisation peut décider, conformément à son règlement, d'admettre en qualité d'observateurs lors de ses délibérations des représentants d'Etats non membres ou autres entités. »

En ce qui concerne la Grande Caraïbe, l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) a été fondée en 1994 et offre le statut de membre associé par le biais de l'Article IV (2) de sa Convention sur les cinq domaines prioritaires de préservation et de conservation de la mer Caraïbe : Tourisme durable, promotion de l'intégration économique et du commerce et de l'investissement intrarégionaux, catastrophes naturelles et transport aérien et maritime intrarégional. Par ailleurs, selon la Convention :

« Les membres associés... [peuvent] intervenir dans les débats et voter lors des réunions du Conseil des ministres et des Comités spéciaux sur les questions qui les touchent directement et qui tombent sous leur compétence constitutionnelle. Le Conseil conclura des accords de relation avec l'Etat, pays ou territoire respectif et définira quel accord fixera les termes et conditions et la manière selon laquelle le membre associé pourra participer et voter lors des réunions du Conseil des ministres et des Comités spéciaux » (ACS, 1994).

A cet égard, la Convention originelle de l'AEC incluait comme éligibles au statut de membre associé (Annexe II) les six dépendances britanniques et les deux dépendances étasuniennes à part entière (conformément à leur personnalité internationale respective), la France au titre des DOM de Guadeloupe, Martinique et Guyane et les Pays-Bas au nom des pays autonomes d'Aruba et des (anciennes) Antilles néerlandaises. L'AEC a par la suite admis les trois DOM en tant que membres associés séparés. Le statut de membre associé a également été accordé à Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise) suite à leur obtention respective du statut d'autonomie en 2010. Les Pays-Bas continuent à représenter les « entités publiques » d'après 2010 que sont Bonaire, Saba et Saint-Eustache.

Néanmoins, aucune des dépendances britanniques (TORU) n'ont accédé au statut de membre associé de l'AEC bien que certaines listes externes indiquent que les îles Turques-et-Caïques l'avaient fait. Cependant, ceci n'a pas pu être confirmé par le Secrétariat de l'AEC (ACS, 2015). Contrairement à la CARICOM et à l'OECD, l'AEC accorde des droits de vote limités selon l'Article IV (2). Pendant la formation de l'AEC, les îles Vierges américaines ont exprimé un intérêt dans le statut de membre associé mais les Etats-Unis (non inclus à la liste de l'annexe I des pays éligibles) n'a pas honoré la requête de présentation d'une demande d'adhésion au statut de membre associé par le Territoire (USVI, 1994).

Anguilla et Montserrat sont des membres de l'Union monétaire des Caraïbes orientales (UMCO) et du Centre régional d'aide technique pour les Caraïbes (CARTAC). A cet égard, ils sont partie

prenante au débat sur les politiques communes parmi les pays membres du Fonds monétaire international (FMI) dans le contexte de l'exercice annuel de suivi régional avec l'Union monétaire des Caraïbes orientales. Le FMI inclut également dans les pages par pays de sa publication intitulée « Statistiques financières internationales » des données limitées sur le PIB et l'indice des prix de consommation (IPC) pour ces deux MA, ainsi que pour Aruba, Curaçao et Sint Maarten. (ECOSOC, 2011: 4).

En 2009, le FMI a entrepris une mission à Anguilla et Montserrat visant à mener à bien des discussions au sujet de la situation et des perspectives économiques dans le cadre de sa relation avec l'UMCO et le CARTAC. Le Fonds a fourni une aide technique importante à ces deux MA dans les domaines de la gestion des finances publiques et des statistiques économiques et financières. En référence à ces deux MA qui disposent de secteurs financiers offshore, le FMI a également conduit des évaluations sur la surveillance et la réglementation financière en vigueur qui sont présentées dans un rapport sommaire sur la mise en œuvre des normes recommandées de réglementation du secteur financier. Ces évaluations d'Anguilla, des Bermudes, des îles Caïmans, des îles Turques-et-Caïques et des îles Vierges britanniques ont aidé ces juridictions à identifier et pallier les faiblesses en matière de surveillance et de réglementation de leur secteur financier (ECOSOC, 2011: 4).

Le FMI organise régulièrement des consultations périodiques au titre de l'Article IV et des études thématiques pertinentes en ce qui concerne les anciennes Antilles néerlandaises depuis 1999. Les premières Consultations au titre de l'Article IV ont suivi les changements constitutionnels de 2010 et se sont tenues avec les deux pays autonomes de Curaçao et Sint Maarten en 2011 (FMI, 2011). Ceci a été suivi par une autre Consultation en 2014 sur Curaçao et Sint Maarten (FMI, 2014). Une Consultation au titre de l'Article IV a également eu lieu à Aruba en 2015 (FMI, 2015). Elle s'est déroulée après la publication du document du FMI intitulé « Royaume des Pays-Bas – Aruba : questions diverses et annexe statistique » préparé comme référence à la Consultation au titre de l'Article IV de 2013 (FMI, 2013). La première Consultation au titre de l'Article IV pour Aruba a été menée en 1997 (FMI, 1997).

D. Mécanismes de développement

1. Banque de développement des Caraïbes

En tant qu'« Institution associée » de la CARICOM, la Banque de développement des Caraïbes (BDC) est une institution financière de développement régional et une source de financement dans une gamme de domaines comprenant l'agriculture, les pêches, la fabrication, le logement, l'éducation et les infrastructures, entre autres. C'est l'une des quelques « entités » avec lesquelles la CARICOM jouit d'une relation fonctionnelle importante... [et qui contribue] à la réalisation des objectifs de la Communauté conformément à l'Article 22 du Traité révisé de Chaguaramas (2001).

Cinq membres associés sont des membres emprunteurs de la BDC. Il s'agit d'Anguilla, des îles Caïmans, des îles Turques-et-Caïques, des îles Vierges britanniques et de Montserrat. Conformément à l'Article 3 de la Charte et de la Résolution No. 4/81 du Conseil des gouverneurs, les MA de la BDC sont considérés comme membres emprunteurs individuels de la Banque selon les Articles 26 et 32 de la Charte, mais chaque MA bénéficie d'un programme et d'un soutien budgétaire distincts. Une aide technique est fournie à ses membres par l'intermédiaire d'une gamme de programmes de la BDC, en particulier le Fonds spécial de développement, les Services de conseils techniques des Caraïbes, la Gestion des risques de catastrophes et du changement climatique, le Fonds pour besoins essentiels (FBE), le Fonds communautaire de réduction des risques de catastrophe (CDRRF), le Mécanisme régional de soutien au Partenariat public-privé (PPP) et des programmes axés sur la jeunesse.

La BDC a financé plusieurs activités dans les Territoires membres associés. A Anguilla, la BDC a financé le Projet de développement d'un collège communautaire à Anguilla (2013). Par ailleurs, les activités financées par le biais du Fonds pour les besoins essentiels (FBE) comprenaient un projet de formation à l'évaluation et au suivi participatifs pour le collège communautaire de Montserrat (2013), la construction d'un bâtiment multifonctions pour la formation technique et pour adultes (2013), ainsi que deux projets de réfection de routes (2015). Plusieurs mécanismes pour les infrastructures ont également

été financés aux îles Turques-et-Caïques. Les documents de stratégie par pays ont été approuvés pour Montserrat pour la période 2012-15, et les évaluations de la pauvreté par pays ont été réalisées pour Anguilla pour la période 2007-09 et pour les îles Turques-et-Caïques pour 2012 (BDC, 2014a). Auparavant, des études économiques annuelles ont été réalisées pour Anguilla (2006, 2007), les îles Vierges britanniques (2005, 2006), Montserrat (2005, 2007), les îles Turques-et-Caïques (2005, 2006, 2007), Montserrat (2006) et les îles Caïmans (2006). La répartition des prêts et subventions aux membres associés entre 1970 et 2014 est détaillée au tableau 6.

Tableau 6
Prêts /Subventions accordés : Membres emprunteurs MA-BDC (Net) – 1970-2014
(en milliers)

Membre associé	Répartition totale des prêts		Répartition totale de subventions	
	Montant (US\$)	% du total	Montant (US\$)	% du total
Anguilla	109 701	2.8	2 352	0.5
Îles Vierges britanniques	76 227	1.9	1 078	0.2
Îles Caïmans	47 900	1.2	347	0.1
Montserrat	13 035	0.3	10 418	2.2
Îles Turques-et-Caïques	23 385	0.6	4 815	1.0

Source : Banque de développement des Caraïbes (BDC), 2015.

Les cinq MA ont un nombre de votes collectif de 2.737 votes représentant 1% du nombre total de votes. Les avoirs des cinq MA membres emprunteurs de la BDC à la fin 2014 sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7
Avoirs des membres associés auprès de la Banque de développement des Caraïbes
(au 31 décembre 2014)

Non-indépendants	Nombre de parts	% de parts	Capital total souscrit	Capital exigible	Capital libéré	Souscriptions à maturité
Anguilla	455	0.17	2 744	2 141	603	483
Îles Vierges britanniques	533	0.20	3 215	2 509	709	565
Îles Caïmans	533	0.20	3 215	2 509	709	565
Montserrat	533	0.20	3 215	2 509	709	565
Îles Turques-et-Caïques	533	0.20	3 215	2 509	709	565

Source : BDC, 2015.

Les bénéfices et problèmes dus à l'adhésion des MA à la BDC ont été soulevés à l'occasion de la réunion du Conseil des gouverneurs de la BDC de 2014. Tandis que l'on reconnaît le soutien de la BDC sous la forme de prêts à taux préférentiels et de subventions, les gouverneurs ont exprimé leur préoccupation quant au fait que certains MA ne bénéficiaient pas des subventions à cause de leur richesse estimée, indiquée par le produit intérieur brut par habitant (BDC, 2014b).

2. Banque centrale des Caraïbes orientales

Les MA Anguilla et Montserrat sont membres de la Banque centrale des Caraïbes orientales (BCCO) et partagent une devise avec les Etats membres indépendants de la Banque. La BCCO est également une source de financement pour les gouvernements membres. D'après le Rapport annuel 2014 de la BCCO, « l'Article 40 (1) de la loi sur l'Accord de la BCCO de 1983 stipule que « la Banque peut, selon les termes et conditions définis par le Conseil, accorder des avances provisoires à chaque gouvernement participant pour répondre à des besoins saisonniers » ... [ce qui] peut prendre la forme d'un investissement direct de la BCCO dans les titres issus par les gouvernements, ou bien de découverts sur

les comptes de fonctionnement et d'avances provisoires » (BCCO, 2014: 129). A cet effet, la BCCO a approuvé des allocations en 2014 pour Anguilla pour un montant de EC\$ 14.609.000 et pour Montserrat pour un montant de EC\$ 3.314.000.

Dans l'exercice du rôle joué par la BCCO en matière de réglementation de l'industrie bancaire dans ses pays membres, la BCCO a pris le contrôle exclusif de la Caribbean Commercial Bank (Anguilla) Ltd (CCB) et de la National Bank of Anguilla Ltd (NBA) le 12 août 2013 et a placé ces deux institutions sous tutelle. La BCCO a conduit des évaluations exhaustives de ces deux institutions quant à l'évaluation des actifs physiques, et a facilité des audits externes des états financiers, suivis d'une évaluation indépendante de chaque banque conformément à l'Article 5B 1(vi) de l'Accord de la BCCO. La BCCO détenait encore le contrôle de ces deux institutions bancaires fin 2015.

Suite à des consultations avec la BCCO, le gouvernement d'Anguilla est parvenu à un accord sur l'adoption d'une législation sur la gestion des actifs et sur les questions bancaires annexes obligatoires pour les membres de la BCCO, et nécessaires pour résoudre cette crise bancaire. Le projet de budget 2016 du gouvernement d'Anguilla « prend en compte la résolution de la crise bancaire et la possibilité ou impossibilité financière de libérer [ces deux banques] ...de la tutelle de la Banque centrale des Caraïbes orientales » (Anguillan, 2015). Le « stress considérable » vécu par le système bancaire dans les TORU avait été souligné précédemment à l'occasion de la réunion de 2014 du Conseil des gouverneurs de la BDC où on avait également mis l'accent sur l'importance du développement des ressources humaines (BDC, 2014b: 2).

3. Pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne

Les 25 pays et territoires d'outremer de l'Union européenne (PTOM-UE) sont composés de pays et territoires non-indépendants ayant des liens politiques et constitutionnels avec les États de l'UE que sont le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Cette relation est basée sur le droit de l'UE et pas sur celui de l'État membre selon le cadre juridique défini dans la Quatrième Partie du « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ». À cet égard, « les États membres acceptent d'associer à l'Union les pays et territoires non-européens ayant des relations spéciales avec ces quatre États de l'UE » (PTOM-UE, 2009). Le règlement détaillé gouvernant cette relation est disponible dans la Décision d'Association Outremer (DAO) de 2013, l'intention étant de « moderniser la relation de l'UE avec ses PTOM, allant au-delà de la coopération en matière de développement et mettant l'accent sur une relation réciproque basée sur des intérêts mutuels » (PTOM-UE, 2013). Ceci fait suite à l'expiration de la décision précédente de 2001 ayant expiré la même année (PTOM-UE, 2001). Il était indiqué que la DAO de 2001 mettait en particulier l'accent sur la réduction, la prévention et l'élimination définitive de la pauvreté ; le développement durable et l'intégration progressive des PTOM aux économies régionales et mondiales. D'un autre côté, ce nouvel accord d'association s'est éloigné de l'approche classique de la coopération en matière de développement pour aller vers un partenariat réciproque mettant l'accent sur le développement durable, dans toutes ses dimensions économiques, sociales et environnementales. La nouvelle décision est le produit de consultations entre un Groupe de travail de la CE, les PTOM et les États membres de la CE qui ont produit un Document d'orientation conjoint servant de précurseur à la récente adoption de la DAO de 2013.

Les accords sur les PTOM se distinguent de ceux en vigueur pour les Régions ultrapériphériques (RU-UE) qui sont principalement composées de juridictions intégrées aux États de l'UE (JI), comme dans le cas des départements d'outremer de Martinique, Guadeloupe et Guyane dans les Amériques. La Commission européenne a fait les observations suivantes en ce qui concerne les caractéristiques particulières des PTOM-UE :

Il existe des différences importantes entre les PTOM eux-mêmes en termes de degré d'autonomie vis-à-vis des États membres auxquels ils sont rattachés, d'économie et de développement social ainsi qu'en ce qui concerne leur géographie et climat particuliers. Cependant, ils partagent des caractéristiques communes : aucun d'entre eux n'est un pays souverain, ce sont tous des démocraties parlementaires, tous des territoires insulaires, la taille de leur population est très petite et leur richesse écologique est extraordinaire

comparée à celle de l'Europe continentale. Leur emplacement, ainsi que leur richesse naturelle, leur offre des avantages importants ainsi que leur rôle d'avant-poste de l'Europe au sein de leur région respective. En même temps, ils sont tous vulnérables aux chocs externes et sont en général dépendants d'une base économique très étroite qui tourne principalement autour des services (PTOM-UE, 2015).

La CE indique que l'objectif du partenariat PTOM-UE est d'améliorer la compétitivité des PTOM, de renforcer leur résilience, réduire leur vulnérabilité économique et environnementale et promouvoir la coopération entre eux et avec d'autres partenaires. A cet effet, des accords de coopération commerciale et financière spécifiques ont été mis en place pour promouvoir le développement durable des PTOM-UE par le biais de la DAO de 2013 qui offre des régimes spécifiques en ce qui concerne le commerce des biens et des services et une coopération sur les questions commerciales. La CE s'attend à ce que « ces accords aient un effet positif sur l'environnement commercial des PTOM... [plaçant] les PTOM parmi les partenaires commerciaux privilégiés de l'UE par le biais d'un accès libre de taxes et de quotas aux marchés de l'UE, de termes avantageux en matière de commerce des services, et de meilleures conditions selon lesquelles les biens et services des PTOM peuvent accéder au marché de l'UE » (PTOM-UE, 2015).

Parmi les objectifs de la DAO, on trouve la mise en place de liens économiques étroits entre l'UE et les PTOM, la mise en place d'un accord commercial plus réciproque basé sur des intérêts mutuels et des valeurs communes, l'amélioration de la compétitivité, de la résilience et la réduction de la vulnérabilité des PTOM. Dans ce contexte, la collaboration en cours a lieu par le biais du Forum annuel PTOM-UE, composé de la CE, des PTOM et des Etats membres auxquels ils sont rattachés, ainsi que par des consultations plus fréquentes entre les parties. Un mécanisme de coopération financière a également été mis en place dans le cadre de la Stratégie de développement des PTOM par l'intermédiaire du Fonds européen de développement (FED), le principal instrument de l'UE d'aide au développement aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et aux PTOM-UE. Le financement total de l'UE pour les PTOM avec cet instrument a été fixé € 364,5 millions pour la période 2014-2020.⁸

Tableau 8
Allocation du Fonds européen de développement pour les PTOM de l'UE membres de la CEPALC
(en millions d'euros)

PTOM	Allocation indicative 10e FED	Allocation indicative 11e FED
Anguilla	11,70	14,0
Aruba	8,88	13,0
Curaçao	11,25	16,9
Montserrat	15,66	18,4
Sint Maarten	4,75	7,0
Îles Turques-et-Caïques	11,85	14,6

Source : Directeur général pour la Coopération internationale et le développement, Commission européenne, 2015.

Les PTOM sont organisés par le biais de l'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA) composée de 22 membres au niveau des chefs de gouvernement où les décisions sont prises lors de conférences ministérielles annuelles. Elle nomme chaque année une présidence tournante et un Comité exécutif élu pour gérer les opérations quotidiennes de l'Association. Le Premier ministre de Curaçao occupe le poste de président depuis février 2015. La conférence ministérielle de 2013 a mis en place une troïka composée du président, d'un vice-président et du président sortant avec pour but d'améliorer le rôle et la visibilité de l'Association, ainsi que de promouvoir la continuité. Le but de l'OCTA est de faire progresser le développement durable de ses pays membres tout en protégeant l'environnement naturel, et

⁸ Ceci exclut le Groenland qui reçoit des fonds du budget général de l'UE conformément à un accord tripartite entre l'UE, le Danemark et le Groenland.

en faisant la promotion du développement économique et humain par le biais de la coopération avec l'UE et les autres partenaires régionaux et mondiaux.

Par accord collectif, les gouvernements membres de l'OCTA ont fixé leurs priorités de développement durable comme étant l'environnement face au changement climatique, l'intégration commerciale et régionale, la recherche, l'éducation et l'innovation et les énergies renouvelables, avec l'adoption d'un Plan stratégique provisoire pour la période 2015-2020 pour entreprendre des initiatives collectives. Les activités entreprises dans le cadre de ces priorités comprennent le coparrainage de la « Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique » d'octobre 2014 qui s'est tenue dans le DOM de Guadeloupe. L'OCTA a également participé à la première « Conférence internationale NetBiome-CSA » qui s'est déroulée aux Canaries en 2014 avec pour objectif de présenter un aperçu des scénarios potentiels pour les développements bleu et vert dans les Régions d'outre-mer et les PTOM sur la base de la grande diversité biologique de ces entités européennes subtropicales. Le travail de l'OCTA sur les questions d'environnement et de changement climatique est facilité par le « Groupe environnement », plateforme qui facilite un dialogue élargi entre la Commission, les PTOM et les Etats membres concernés sur les questions spécifiques liées à l'environnement et au changement climatique.

Les initiatives dans les autres domaines prioritaires sont en développement constant. Il faut noter l'accord financier de € 5 millions pour le projet « Stratégies territoriales pour l'innovation » (TSI) approuvé par la CE en 2013. L'objectif de ce projet était d'améliorer le développement durable par le biais de solutions novatrices de diversification économique et d'améliorer la compétitivité régionale et internationale des PTOM. A cet effet, le projet sur cinq ans appuie le renforcement de la capacité d'innovation des PTOM et la mise en place de la stratégie idoine, et encourage la coopération régionale et sectorielle. En fin de compte, le projet a été conçu pour fournir des compétences techniques et soutenir les gouvernements des PTOM afin qu'ils développent leurs propres stratégies territoriales d'innovation (TSI), en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'échange d'expériences, avec un financement de l'UE pour les projets-pilotes.

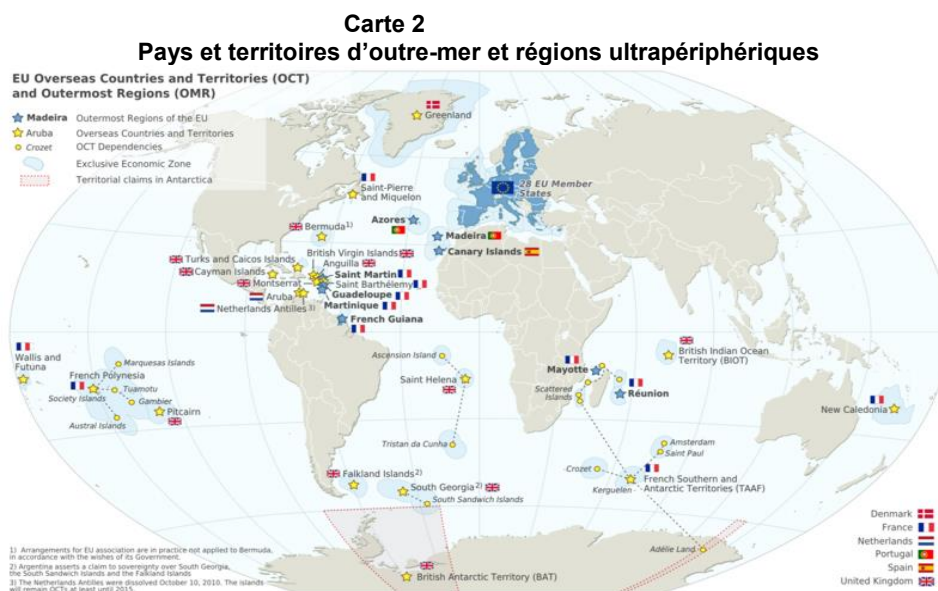
Les îles Vierges britanniques ont accueilli la réunion ministérielle de l'OCTA en 2015 qui a mis l'accent sur le développement durable et la coopération internationale et régionale. Cette réunion a accueilli le Forum PTOM-UE sur la coopération régionale sur le développement durable. La Conférence régionale des PTOM des Caraïbes a également été convoquée à l'occasion de cette réunion et a vu la participation des PTOM des Caraïbes et de quelques partenaires régionaux et internationaux, y compris du CARIFORUM et de la Banque européenne d'investissement. La conférence caribéenne a confirmé l'utilisation de € 40 millions d'aide de l'UE pour la coopération régionale entre les PTOM des Caraïbes. Ces fonds ont été principalement affectés à l'énergie durable et la biodiversité marine, avec un intérêt supplémentaire pour les questions de tourisme durable et de gestion des déchets. Dix-huit millions d'euros supplémentaires de l'UE pour les PTOM ont été confirmés pour la coopération en matière de changement climatique, comprenant la réduction du risque de catastrophe et l'énergie durable.

Avec l'élection des îles Vierges britanniques à la présidence du Conseil des PTOM des Caraïbes, on a noté que l'accent serait placé sur la progression de l'agenda régional des PTOM des Caraïbes, qui comprend le contrôle politique de la programmation régionale pour les PTOM des Caraïbes financée par l'UE, et sur le renforcement de la coopération institutionnelle avec la CEPALC. Les îles Vierges britanniques ont exprimé le désir de créer un centre régional de recherche sur la biodiversité marine et l'adaptation au changement climatique par le biais de la collaboration avec des institutions universitaires et de recherche de l'UE en utilisant le financement régional disponible avec le 11e FED (Beacon, 2015).

4. Régions ultrapériphériques de l'Union européenne

En plus des PTOM, il existe d'autres juridictions non-indépendantes connues sous le nom de Régions ultrapériphériques (RU-UE) qui disposent d'autres formes de liens constitutionnels avec les États membres de l'UE que sont la France, le Portugal et l'Espagne, et qui sont considérées parties intégrantes de l'UE. A cause de leur éloignement géographique des États de l'UE, des mesures spécifiques sont en place pour soutenir leur développement. De ces neuf RU-UE, les deux DOM français de Guadeloupe et

Martinique sont des MA de la CEPALC, et la Guyane est éligible à la CEPALC et il y a aussi Saint-Martin (la partie française de l'île). Les cinq autres RU-EU sont les DOM français de la Réunion et de Mayotte, les régions portugaises autonomes des Açores et de Madère et la communauté espagnole autonome des Canaries. La carte 2 présente la portée territoriale des Traités de l'UE spécifiée par l'Article 52 du « Traité sur l'Union européenne » et l'Article 355 du « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ».



Source : Commission européenne, 2015.

Note : les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le soutien à ces juridictions est apporté conformément aux Articles 349 et 355 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFEU). L'intérêt de l'UE pour ces zones est basé sur des conditions similaires à celles connues par les PTOM et les PEID en général, qui comprennent les vulnérabilités issues de leur éloignement, leur insularité, leur petite taille, leur topographie et climat difficiles, et une diversification économique limitée étant des obstacles aux perspectives de développement futur. Saint-Barthélemy est passé du statut de RU-UE à celui de PTOM de l'UE en 2012, suite au changement constitutionnel de son statut politique en 2007, passant d'une commune administrée par le DOM français de Guadeloupe à un statut plus autonome selon une clause distincte de la Constitution française. Ce passage au statut de PTOM-UE avait pour objectif de faciliter les relations économiques avec les Amériques, et de mettre l'accent sur le tourisme. Ce même changement constitutionnel a été fait pour la partie française de Saint-Martin en 2007 également, mais cette nouvelle juridiction autonome conserve le statut de RU-UE conçus pour les parties intégrantes de l'UE (Traité de Lisbonne, 2007).

Les mesures d'aide apportées aux RU-UE s'inscrivent dans des domaines comme les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques sur l'agriculture et les pêches, et les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation essentiels. Par ailleurs, les règles sur l'aide étatique et les conditions d'accès aux Fonds structurels, aux programmes horizontaux de l'UE, aux fonds de cohésion de l'UE et aux fonds pour l'agriculture et les pêches peuvent être modifiées pour répondre aux besoins spécifiques des RU-UE. Pour la période 2007-2013, l'allocation de l'UE aux RU-UE s'élevait environ à € 5,8 milliards dans le cadre des Fonds structurels (€ 4,5 milliards pour le Fonds européen de développement régional (FEDER), € 1,3 milliard

pour le Fond social européen), € 1,2 milliard pour le Fonds européen agricole pour le développement rural et € 101 millions pour le Fonds européen pour les pêches. Selon le Parlement européen :

« Les régions ultrapériphériques peuvent demander, dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE, une allocation supplémentaire de € 35 par personne par an - € 979 millions au total - (et) ce soutien est incorporé aux programmes opérationnels des RU, financés avec le FEDER. Dans la phase de programmation 2014-2020, cette allocation supplémentaire s'élève à € 1,387 million » (Parlement européen, 2015).

Un soutien spécifique dans le domaine agricole est également disponible dans le cadre des Programmes d'options spécifiques liés à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) conçus pour les trois Etats membres de l'UE avec des RU. Ceci comprend une allocation annuelle d'environ € 278,4 millions pour la France, €268,4 millions pour l'Espagne et € 106,2 millions pour le Portugal afin d'atténuer les coûts d'approvisionnement liés aux produits de base pour la consommation humaine, pour le traitement ou l'utilisation des intrants agricoles et les mesures pour aider la production agricole locale.

Le Parlement européen a lancé d'autres actions en 2012 en ce qui concerne les RU-UE dans le contexte d'UE 2020, en reconnaissant l'importance de la poursuite de la politique de cohésion comme l'un des principaux instruments de réduction des disparités. On a mis l'accent sur l'objectif qui est de faciliter l'intégration des RU-UE au marché interne de l'UE tout en participant simultanément davantage à l'espace économique de leurs régions géographiques respectives. On encourage la flexibilité pour permettre aux RU-UE d'accéder aux programmes situés dans les trois principaux objectifs thématiques envisagés dans les propositions envoyées aux Fonds structurels après 2014, en demandant que les RU-UE soit classés comme régions moins développées quel que soit leur PIB, et que le taux de cofinancement dans le cadre des Fonds structurels soit de 85 pour cent pour tous les instruments apportant une aide aux régions ultrapériphériques.

5. Programme inter-régional pour les Caraïbes

Le programme interrégional pour les Caraïbes IV (INTERREG IV), programme dans l'espace caribéen approuvé par la Commission européenne en 2008, a été créé dans le cadre de la portée de la politique de cohésion de l'UE, et faisait partie de l'objectif de coopération territoriale européenne pour la période 2007-2013. Ce programme a été lancé avec une référence spécifique aux DOM de Guadeloupe, Guyane, Martinique, et aux Communautés d'outre-mer (COM) de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Le but de ce programme était d'améliorer la coopération transfrontalière par le biais d'initiatives locales et régionales conjointes visant à augmenter la coopération transnationale par l'intermédiaire d'actions favorables à un développement territorial intégré en conformité avec les priorités de la CE, et à renforcer la coopération interrégionale et l'échange d'expériences au niveau local approprié. Un des objectifs les plus importants de ce programme était la facilitation d'un développement et d'une croissance durables et écophiles. INTERREG IV a été structuré selon trois domaines thématiques :

- (i) Amélioration de la croissance et de l'emploi par l'intermédiaire de la promotion de l'innovation et de l'économie du savoir, renforcement de l'attractivité du territoire par la promotion d'une meilleure connexion et l'amélioration de l'accès.
- (ii) Valorisation et protection du capital environnemental de la zone par le biais d'une gestion durable et partagée des ressources terrestres et maritimes et de la prévention des risques.
- (iii) Amélioration des relations au sein de la population locale, encouragement du développement de services communs et de synergies entre les institutions et territoires afin de renforcer la cohésion et l'intégration sociale dans l'espace caribéen (FEDER, 2014).

Les informations sur le programme FEDER indiquent que 66 projets au total ont été sélectionnés et cofinancés par INTERREG IV, dont 24 projets dans la thématique (i), 16 soutenus dans la thématique (ii) et 26 cofinancés dans la thématique (iii). Le budget pour la période d'INTERREG IV Espace Caraïbes est estimé à € 63 millions composé de 75 pour cent financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les 25 pour cent restants étaient financés par le gouvernement français, les Conseils régionaux de Guadeloupe, Martinique et Guyane et les gouvernements de Saint-

Barthélemy et Saint-Martin. Le comité de pilotage et de programmation comprenait les organisations intergouvernementales et les gouvernements assurant le financement, ainsi que des représentants des organisations régionales, en particulier l'AEC, la CARICOM/le CARIFORUM et l'OECD.

L'objectif du programme INTERREG IV Caraïbes était de renforcer la coopération régionale et transnationale « favorable au développement territorial intégré en rapport avec les priorités de l'UE » (INTERREG IV, 2015: 1). La portée du programme comprenait tous les MA actuels de la CEPALC en plus des MA éligibles de Bonaire, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Guyane. Un objectif important d'INTERREG IV était de soutenir l'intégration des DOM et COM français dans les institutions et processus régionaux dans les Caraïbes.

Les zones de convergence identifiées entre les DOM français et la Grande Caraïbe dans le cadre d'INTERREG IV étaient les problèmes communs de 1) vulnérabilité aux risques naturels et 2) de manque de connectivité. Selon l'AEC, le programme INTERREG Caraïbes 2007-2013 « identifiait la prévention des risques naturels comme une priorité en soutenant les actions d'identification des risques, de gestion des risques, et de planification, de préparation, de prévention, d'information publique et d'éducation... avec plusieurs entités au sein des territoires français... soutenues dans leur préparation aux catastrophes naturelles, que ce soit par le biais de l'amélioration et de l'harmonisation des protocoles de réponse ou par l'intermédiaire de la formation des personnes dans les communautés isolées et vulnérables afin qu'elles puissent agir en tant qu'équipes d'intervention locale. » L'AEC a également souligné plusieurs autres programmes pertinents pendant le cycle INTERREG 2007-2013 :

« Le suivi est une autre des composantes importantes du soutien d'INTERREG, par le biais d'initiatives telles que TSUNAHOULE et TSUAREG. La première implique la modélisation numérique des risques naturels marins dans les Caraïbes, et la deuxième propose l'acquisition et l'installation de matériel visant à fournir des informations sur les tremblements de terre et les tsunamis reçues de la part d'organisations scientifiques aux autorités locales. Enfin, le projet de Pôle Risques Carib (CARIB RISK CLUSTER) met en place une solide fondation pour la coopération technique basée sur le retour d'information sur les bonnes pratiques et solutions » (AEC, 2014).

Pendant cette période, l'AEC a également collaboré avec les DOM français dans le cadre du programme de développement d'un diplôme certifié de gestion des catastrophes et de prévention des risques reconnu dans les Caraïbes et dans l'UE. On trouve comme activités supplémentaires dans INTERREG IV le développement de Programmes opérationnels INTERREG pour l'Amazonie (Brésil, Suriname et Guyane) et les Caraïbes visant à renforcer la coopération et les échanges d'expériences par le biais d'initiatives conjointes.

Le Programme INTERREG V Caraïbes est conçu pour couvrir la période 2014-2020 avec € 64.300.000 de crédits dans le Fond européen de développement régional (FEDER), répartis entre un Volet transfrontalier d'un montant disponible total de € 41.100.000 et le Volet transnational d'un montant de € 23.200.000. Les MA éligibles sont répartis entre les deux volets avec la Guadeloupe, la Martinique, Anguilla, Montserrat et les îles Vierges britanniques se partageant le Volet transfrontalier avec Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le Volet transnational comprend tous les MA éligibles dans la première catégorie avec en plus Bonaire, Curaçao, Sint Maarten, Saba, Saint-Eustache, Aruba, les Bermudes, les îles Caïmans, Porto Rico, les îles Turques-et-Caïques et Saint-Barthélemy. Les îles Vierges américaines en tant que MA de la CEPALC et éligibles sous INTERREG IV ne sont pas mentionnées dans la description du programme FEDER pour INTERREG V (FEDER, 2014). Globalement, le programme est structuré dans les six domaines suivants afin de :

- (i) Renforcer la compétitivité des entreprises des Caraïbes tout en créant de la richesse et des emplois.
- (ii) Améliorer la capacité de faire face aux risques naturels.
- (iii) Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel des Caraïbes.

- (iv) Développer une réponse coordonnée dans l'ensemble des Caraïbes aux questions de santé publique communes.
- (v) Promouvoir le développement des énergies renouvelables dans les Caraïbes.
- (vi) Renforcer le capital humain.

Il faut noter en particulier dans le cadre du programme INTERREG l'accent mis sur la coopération dans le domaine sanitaire avec le développement de la plateforme technique de l'Hôpital universitaire de la Martinique, en tant que centre médical régional de haut niveau, et qui sert également de centre de traitement intermédiaire pour les ressortissants d'Europe continentale en séjour courts (vacances), qui peuvent bénéficier de procédures de diagnostic précoce, d'enquête médicale ou de traitement initial avant d'être rapatrié vers leur pays d'origine. Les domaines de capacité technique spécifique dans le contexte de la coopération médicale avec les Caraïbes comprennent les services d'urgence, la cardiologie, la chirurgie cardiaque, la pédiatrie, la neurochirurgie, la neurologie, les soins intensifs, les services de laboratoire, la parasitologie, la virologie, les échanges plasmatiques, le cathétérisme cardiaque, l'oncologie, l'urologie, l'ophtalmologie et la formation du personnel de santé (CDA, 2015).

IV. Conclusions et recommandations d'intervention stratégique

Dans le contexte de leur poursuite de l'auto-détermination, les membres associés de la CEPALC ont accès à plusieurs options de développement, et participent à plusieurs initiatives qui collectivement peuvent faciliter leurs processus de développement durable. Premièrement, afin d'aider les MA à passer le test de durabilité, une aide sectorielle est disponible à divers degrés en soutien au processus de développement des MA, pour les MA aidés par le biais d'initiatives comme les programmes pour les PTOM ou RU de l'UE conçus pour les MA du Royaume-Uni ou de la France, ou pour les MA inclus dans des programmes sectoriels plus larges conçus pour le pays métropolitain et étendus aux territoires comme dans le cas des MA sous administration des Etats-Unis. Ces programmes de soutien peuvent contribuer de manière importante à aider les MA en général à répondre à leurs besoins et priorités de développement. La CEPALC est disposée à poursuivre son intention de participer au processus INTERREG.

Deuxièmement, l'intérêt des MA à participer aux cadres régionaux, sous-régionaux et mondiaux afin de les aider dans leur processus de développement a plusieurs facettes et regroupe l'accès aux programmes d'aide technique et autres programmes des Nations Unies, aux programmes et agences des institutions régionales, et aux mécanismes de développement régionaux et mondiaux. La valeur de ces participations peut varier de manière importante étant donné certains facteurs liés aux critères d'éligibilité, au niveau de sensibilisation des MA en ce qui concerne les programmes disponibles, et à la capacité à recevoir l'aide disponible à cause de facteurs tels que les revenus élevés par habitant empêchant l'accès aux ressources concessionnelles. On peut voir que la participation actuelle des MA a contribué à certains aspects spécifiques de leur processus de développement, mais il existe un besoin évident à la fois d'une augmentation du niveau de participation dans tous les domaines qui leur sont actuellement disponibles, ainsi que d'une extension de la disponibilité des programmes pertinents dont ils sont exclus. Comme on l'a indiqué précédemment, les démarches faites par les MA afin d'adhérer à certaines institutions régionales seront étudiées avec soin.

Dans ce contexte, le créneau alloué à la CEPALC à cet égard est d'utiliser sa position stratégique en tant qu'organisation des Nations Unies, et en tant qu'organe ministériel régional, pour participer de manière active aux institutions mondiales et régionales pour une meilleure intégration des MA. A cet

effet, de nombreux MA sont arrivés à un point critique de leur processus de développement où l'accès au processus international est aujourd'hui plus important que jamais auparavant. Les DOM français ont compris l'importance de l'intégration économique régionale, et se sont lancés sur la voie de la participation dans la mesure du possible à l'ensemble des mécanismes d'intégration régionale tels que l'AEC, la CARICOM et l'OECD. L'accès au statut de membre associé de l'ensemble des TORU à la CARICOM, et de ceux qui y sont éligibles à l'OECD (îles Vierges britanniques, Anguilla et Montserrat) est indicatif de cette approche intégrée. La persistance des pays autonomes Curaçao et Sint Maarten à obtenir le statut de membre associé de la CARICOM reflète également leur reconnaissance du lien entre l'intégration régionale et leur processus de développement durable. L'intérêt exprimé par Porto Rico d'adhérer à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et par les îles Vierges américaines d'adhérer à l'AEC en est une illustration supplémentaire, tandis que le Conseil inter-îles Vierges entre les voisins îles Vierges britanniques et américaines est la preuve du potentiel de mise en place d'un mécanisme de coopération inter-MA dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

Troisièmement, la CEPALC offre l'occasion la plus prometteuse pour les MA en servant de coordonnateur effectif de l'aide des Nations Unies et du renforcement des capacités envers ces pays en collaboration avec les autres institutions régionales et des Nations Unies. En tant qu'organe régional avec le plus grand nombre de PNIC, l'organe subsidiaire de la CEPALC, le CDCC, a un rôle crucial à jouer. Tout d'abord, cet organe peut devenir le leader en ce qui concerne l'élaboration de plans stratégiques pour leur inclusion ultérieure au sein du système des Nations Unies conformément aux résolutions précédentes de la CEPALC, de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale. Ensuite, cet organe peut renforcer l'autorité législative internationale en vigueur afin d'étendre les critères d'éligibilité pour une plus grande participation des MA au cadre élargi des Nations Unies dans le domaine économique et social. En même temps, la CEPALC, par le biais de son bureau sous-régional pour les Caraïbes, est stratégiquement placé pour impliquer d'autres institutions régionales afin d'harmoniser les activités. A cet égard, on peut s'attendre à une plus grande participation des MA aux initiatives régionales.

Quatrièmement, en réponse à la demande d'ouverture pour la participation des MA aux activités et programmes de la CEPALC, deux questions prédominent : (i) l'inclusion des MA dans les programmes de la CEPALC et ceux plus étendus des Nations Unies, et (ii) la mise en place d'activités spécifiques conçues pour traiter leurs préoccupations particulières. En ce qui concerne le premier élément, il faudrait intensifier les efforts afin d'inclure les MA à une gamme d'activités plus grande qui souvent mettent l'accent sur les États membres à cause de restrictions de la part des bailleurs de fonds ou de manque de données sur les MA. A cet effet, on pourrait prendre des initiatives visant à garantir, dans la mesure du possible, que les MA seront inclus dans les activités pertinentes même si cela nécessite l'identification d'une source de financement supplémentaire, et surtout en relation avec le renforcement des capacités pour la collecte et l'analyse de données à inclure aux publications statistiques de la CEPALC.

On a également identifié la participation des MA au système des Nations Unies plus général comme un outil important de leur processus de développement. Il serait donc utile qu'il y ait un contact régulier entre la CEPALC et les autres agences des Nations Unies travaillant dans la région pour favoriser l'inclusion des MA. Il faut se rappeler que l'invitation pour les MA à participer aux conférences mondiales des Nations Unies dans le domaine économique et social est venue de la CEPALC/CDCC par le biais de ses résolutions remontant à la phase préparatoire de la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brésil, 1992), et ceci jusqu'à la récente Conférence internationale sur les PEID (Samoa, 2014). La CEPALC a par conséquent un rôle permanent qui est de fournir aux MA des informations sur le processus de suivi des conférences mondiales après la tenue des réunions régionales préparatoires. Un soutien permanent de la CEPALC suite aux sessions régionales préparatoires seraient très utiles afin de guider les MA à travers les différentes étapes du processus.

A cet égard, la CEPALC pourrait informer les MA au sujet de leurs droits spécifiques de participation aux conférences mondiales et de leur éligibilité à participer aux programmes et activités issues de ces conférences. Par exemple, les responsables des réunions préparatoires et des conférences mondiales pourraient être informés que la norme en vigueur en ce qui concerne la participation des MA

aux conférences mondiales ne diffère en rien de celle concernant le niveau de participation des autres institutions et pays observateurs. Au niveau politique, les Etats membres de la CEPALC peuvent également jouer un rôle afin de garantir que les règlements pertinents de ces conférences continuent de faire apparaître la catégorie de « membres associés des commissions économiques régionales », avec une possibilité de collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dont les MA bénéficient de cette inclusion.

En ce qui concerne la création d'activités spécifiquement élaborées pour traiter les préoccupations particulières des MA, il existe un besoin évident de formation et autre soutien technique dans des domaines importants pour tous les Etats régionaux, tels que le changement climatique, les ressources naturelles et les préoccupations environnementales, l'énergie durable, le développement social, parmi d'autres. L'inclusion des MA à la gamme la plus étendue possible d'activités et de programmes régionaux dans les domaines sectoriels contribuerait grandement à améliorer les capacités des MA. Il existe des domaines supplémentaires cruciaux pour les MA où la CEPALC peut contribuer à fournir un accès à la formation et aux analyses indépendantes. A cet effet, la CEPALC pourrait faciliter l'aide aux MA pour le développement continu de leurs secteurs financiers respectifs.

Un cinquième domaine d'aide potentielle de la part de la CEPALC concerne la dette publique élevée connue par beaucoup de MA. L'étude de la BCD de 2013 intitulée « Dette du secteur public dans les Caraïbes : agenda pour la réduction et la durabilité », qui mettait principalement l'accent sur ses membres emprunteurs indépendants, illustre la possibilité de collaboration potentielle visant à inclure un ensemble plus étendu de MA connaissant des problèmes de dette similaires tout comme les membres emprunteurs de la BDC. Par ailleurs, malgré leur rôle non-indépendant, la CEPALC devrait explorer les possibilités d'inclusion des MA vulnérables au sein de sa Proposition d'échange dette/adaptation au changement climatique, qui souligne les éléments clés d'une stratégie de croissance et de transformation économique pour les économies des Caraïbes.

Enfin, au fur et à mesure que le rôle futur de la CEPALC au sein du processus de développement des MA s'étendra, le nombre des MA atteignant une masse critique, il faudra réfléchir à un programme de travail supplémentaire visant à traiter leurs préoccupations clés afin de soutenir leur processus de développement et de les intégrer davantage au dialogue régional. A cet effet, on voit clairement que tandis que la disponibilité et la qualité des indicateurs économiques et sociaux en provenance des gouvernements des MA est en général accessible, il existe des lacunes en ce qui concerne certains des ensembles de données. Ce problème peut être minimisé par le biais de plusieurs stratégies, y compris l'offre de formations et d'activités de renforcement des capacités avancées et ciblées par l'intermédiaire des séminaires d'experts, le fait d'encourager les MA à participer activement aux organes régionaux dont ils sont membres, tels que l'Institut de planification sociale et économique d'Amérique latine et des Caraïbes (ILPES) et la Conférence statistique des Amériques, et la modification des critères d'éligibilité en vigueur afin de permettre la participation des MA aux organisations internationales pertinentes auxquelles ils sont à l'heure actuelle inéligibles telles que la Commission statistique d'ECOSOC. De telles formations et la participation aux organisations internationales contribueraient grandement à améliorer la disponibilité des données afin de les inclure aux publications statistiques de la CEPALC. A cet égard, vous trouverez dans l'annexe 2 une liste des éléments à prendre en compte dans le Programme de travail provisoire visant à répondre à la question des principaux problèmes de développement rencontrés par les membres associés.

Bibliographie

- AEC (2015), Consultation téléphonique avec le Secrétariat de l'AEC, 03 décembre.
- _____ (2014), « French Overseas Departments, cooperation and the process of major hazard prevention in the Caribbean » (« Les Départements français d'outremer, coopération et prévention des principaux risques dans les Caraïbes »), Centre de presse de l'Association des Etats de la Caraïbe, 12 septembre.
- _____ (1994), « Convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe », Carthagène (Colombie) 24 juillet.
- Anguilla (2012), « Anguilla Renewable Energy Integration Project (Projet d'intégration de l'énergie renouvelable d'Anguilla) », Rapport final présenté au Ministère des Infrastructures, de la Communication, des Services publics et du Logement du gouvernement d'Anguilla, 26 octobre.
- Anguillian (2015), « 2016 Budget To Reflect Resolution Of Banking Sector (Budget 2016 reflétant la résolution sur le secteur bancaire) », 29 novembre.
- Aruba (2013), « State of the Economy (Etat de l'économie) », Banque centrale d'Aruba.
- Beacon (2015), « V.I. praised for hosting OCT-EU Meeting (Les îles Vierges britanniques félicitées pour l'accueil de la réunion des PTOM de l'UE) », BVI Beacon, 29 avril.
- BCCO (2014), Annual Report of the Eastern Caribbean Central Bank (Rapport annuel de la Banque centrale des Caraïbes orientales) 2013-2014, Saint-Kitts-et-Nevis, 6 juin.
- BDC (2014a), « Final Report Country Poverty Assessment (Rapport final d'évaluation de la pauvreté nationale) », 2012. Halcrow Group Limited en collaboration avec l'équipe d'évaluation nationale des îles Turques-et-Caïques, 2014.
- _____ (2014b), « Reply to the Address of Welcome by the Governor for the UK Overseas Territories (Réponse aux remarques de bienvenue du gouverneur des territoires d'outremer du Royaume-Uni) », Premier ministre Reuben T. Meade, 44^e Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque de développement des Caraïbes, 28-29 mai.
- CARICOM (2001), Traité révisé de Chaguaramas (Trinité-et-Tobago).
- CDA (2015), « Interregional cooperation in the Caribbean: a major asset to the influence of French medicine (Coopération interrégionale dans les Caraïbes : un atout important pour l'influence de la médecine française) » (Resiere, Dabor. Caribbean Doctors Association – CDA (Association des médecins des Caraïbes) <http://www.cdassoc.org/interregional-cooperation-in-the-caribbean>, 12 novembre.
- CDCC (2014a), Résolution 85 (XXV) intitulée « Soutien au travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes », 25 avril.
- _____ (2014b), Résolution 86 (XXV) intitulée « Admission des Bermudes en qualité de membre associé du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC) », 25 avril.

- _____ (2014c), Résolution 87 (XXV) intitulée « Admission de Curaçao en qualité de membre associé du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC) », 25 avril.
- _____ (2014d), Résolution 88 (XXV) intitulée « Admission de la Guadeloupe en qualité de membre associé du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC) », 25 avril.
- _____ (2014e), Résolution 89 (XXV) intitulée « Admission de la Martinique en qualité de membre associé du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC) », 25 avril.
- _____ (2008a), Résolution 68 (XXII) intitulée « Soutien au travail du Siège sous-régional de la ECLAC pour les Caraïbes », Vingt-deuxième Session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC), 23 avril.
- _____ (2008b), Résolution 69 (XXII) intitulée « Admission des îles Turques-et-Caïques en qualité de membre associé du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC) », 23 avril.
- Climate 2010-2013 : « Assessing Puerto Rico's Social-Ecological Vulnerabilities in a Changing Climate (Evaluation des vulnérabilités socioéconomiques de Porto Rico) ». Programme de gestion des zones côtières de Porto Rico, Département des ressources naturelles et environnementales, Bureau de gestion des ressources océaniques et côtières de la NOAA, San Juan (PR).
- Corbin, Carlyle (2015), « Challenges and opportunities for participation of non-state jurisdictions in regional and international organizations (Défis et possibilités de participation des juridictions non indépendantes aux organisations régionales et internationales) ». Communication présentée à l'occasion de la Conférence du Sir Arthur Lewis Institute for Social and Economic Planning (SALISES), Université des Indes occidentales (UWI), 15 janvier.
- CEPALC (2015), Report by the Economic Commission for Latin America and the Caribbean to the Caribbean Regional Seminar on the Implementation of the Third International Decade for the Eradication of Colonialism (Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le Séminaire régional sur la mise en œuvre de la Troisième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme), Managua (Nicaragua), 19-21 mai.
- _____ (2014), Résolution 683 (XXXV) au sujet de l'Admission de Sint Maarten en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 9 mai.
- _____ (2013), « An Assessment of Fiscal and Regulatory barriers to Deployment of Energy Efficiency and Renewable Energy Technologies in Curaçao (Evaluation des obstacles réglementaires et fiscaux au déploiement de l'efficacité énergétique et des technologies pour les énergies renouvelables à Curaçao) » LC/CAR/W/2 (Document de projet), novembre.
- _____ (2012a), Résolution 662 (XXXIV) sur l'Admission des Bermudes en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 31 août.
- _____ (2012b), Résolution 663 (XXXIV) sur l'Admission de Curaçao en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 31 août.
- _____ (2012c), Résolution 664 (XXXIV) sur l'Admission de la Guadeloupe en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 31 août.
- _____ (2012d), Résolution 665 (XXXIV) sur l'Admission de la Martinique en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 31 août.
- _____ (2011a), « An Assessment of the Economic Impact of Climate Change on the Tourism Sector in Curaçao (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur touristique à Curaçao) », LC/CAR/L.302, 22 octobre.
- _____ (2011b), « An Assessment of the Economic Impact of Climate Change on the Coastal and Marine Sector in the British Virgin Islands (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur côtier et marin aux îles Vierges britanniques) », LC/CAR/L.310, 22 octobre.
- _____ (2011c), « An Assessment of the Economic Impact of Climate Change on the Tourism Sector in Montserrat (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur touristique à Montserrat) », LC/CAR/L.307, 22 octobre.
- _____ (2011d), « An Assessment of the Economic Impact of Climate Change on the Tourism Sector in Aruba (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur touristique à Aruba) », LC/CAR/L.303, 22 octobre.
- _____ (2011e), « An Assessment of the Economic Impact of Climate Change on the Transportation Sector in Montserrat (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur de transport à Montserrat) », LC/CAR/L.311, 22 octobre.
- _____ (2011f), « An Assessment Of The Economic Impact of Climate Change on the Health Sector in Montserrat (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur de la santé à Montserrat) », LC/CAR/L.320, 22 octobre.

- _____ (2011g), « An Assessment Of The Economic Impact of Climate Change on the Water Sector In Turks and Caicos Islands (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur le secteur de l'eau aux îles Turques-et-Caïques) », LC/CAR/L.328, 22 octobre.
- _____ (2011h), « An Assessment of the Economic Impact of Climate Change on the Health, Tourism and Transportation Sectors in Montserrat (Evaluation des conséquences économiques du changement climatique sur les secteurs du tourisme, de la santé et du transport à Montserrat) », LC/CAR/L.340, 22 octobre.
- _____ (2009), « Iles Caïmans : évaluation macrosocioéconomique des pertes et dégâts causés par le cyclone Paloma », LC/CAR/L.193, 2 avril.
- _____ (2008a), Termes de référence et règlement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, publication des Nations Unies, LC/G.1403/Rev.6.
- _____ (2008b), Admission des îles Caïmans en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Résolution 640 (XXXII), 13 juin.
- _____ (2008c), « Review Of Cariforum-EU EPA – Implications for the British And Dutch Caribbean OCTs (Etude de l'APE entre le Cariforum et l'UE – conséquences pour les PTOM britanniques et néerlandais des Caraïbes) », LC/CAR/L.176, 4 septembre.
- _____ (2008d), « Turks and Caicos Islands: macro socio-economic assessment of the damage and losses caused by tropical storm Hanna and Hurricane Ike (Iles Turques-et-Caïques : évaluation macrosocioéconomique des pertes et dégâts causés par la tempête tropicale Hanna et le cyclone Ike) », LC/CAR/L.185, 10 décembre.
- _____ (2007a), « A Plan of Action for the Further Integration of Associate Member Countries in the United Nations System including its specialized agencies in the economic and social sphere (Plan d'action pour une meilleure intégration des membres associés des Caraïbes dans le système des Nations Unies y compris dans ses agences spécialisées dans les domaines économique et social) », LC/CAR/L.152, décembre 2007.
- _____ (2007b), « The ECLAC Associate Member Countries: Meeting Challenges and New Opportunities of Globalization (Pays membres associés de la CEPALC : relever les défis et répondre aux nouvelles opportunités de la mondialisation) », Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, LC/CAR/L.125. 20 juillet.
- _____ (2007c), « Report of the Meeting of the Working Group of Associate Member Countries (AMCs) of the Caribbean Development and Cooperation Committee (CDCC) (Rapport de la réunion du groupe de travail des pays membres associés (PMA) du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC)) », Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Doc. No. LC/CAR/L.133. 10 septembre 2007.
- _____ (2006), Résolution 628 (XXXI) sur l'Admission des îles Turques-et-Caïques en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Trente-et-unième session de la CEPALC.
- _____ (2004a), Résolution 598(XXX) sur la mise en œuvre de la participation des pays membres associés de la CEPALC au suivi des Conférences mondiales des Nations Unies et au travail du Conseil économique et social, Trentième session de la CEPALC.
- _____ (2004b), « The Participation of Associate Member Countries in United Nations World Conferences (Participation des pays membres associés aux conférences mondiales des Nations Unies) », Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- _____ (2004c), « The impact of Hurricane Ivan in the Cayman Islands (L'impact du cyclone Ivan aux îles Caïmans) », LC/CAR/L.25/Rev.1, décembre 2004.
- CE-PTOM (2001), Décision du Conseil 2001/822/EC (“Décision d'Association d'outremer”) sur l'association des pays et territoires d'outremer avec la Communauté européenne, 27 novembre.
- ECOSOC (2015a), Rapport du président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial sur la situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, informations soumises par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration, Doc. No. E/2015/65, 16 avril.
- _____ (2015b), Résolution du Conseil économique et social E/2015/16 du 20 juillet.
- _____ (2013), Rapport du président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial sur la situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, informations soumises par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration, Doc. No. E/2013/55, 23 avril.

- _____ (2012a), Rapport du président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial sur la situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, informations soumises par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration, Doc. No. E/2012/47, 19 avril.
- _____ (2012b), Rapport du président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial sur la situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, informations soumises par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration, Doc. No. E/2012/47 Corr. 1, 14 août.
- _____ (2011), Rapport du président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial sur la situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, informations soumises par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration, Doc. No. E/2011/73, 20 avril.
- _____ (2010), Rapport du président du Conseil sur les consultations avec le Comité spécial sur la situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration d'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, informations soumises par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration, Doc. No. E/2010/54, 4 mai.
- EIU Curaçao (2015), Country Report on Curacao (Rapport de pays sur Curaçao), Economist Intelligence Unit (Unité de renseignements économiques), 20 Cabot Square, Londres, E14 4QW, Royaume Uni, 23 novembre.
- _____ Porto Rico (2015), Country Report on Porto Rico (Rapport de pays sur Porto Rico), Economist Intelligence Unit (Unité de renseignements économiques), 20 Cabot Square, Londres, E14 4QW, Royaume Uni, 23 novembre.
- _____ Sint Maarten (2015), Country Report on Sint Maarten (Rapport de pays sur Sint Maarten), Economist Intelligence Unit (Unité de renseignements économiques), 20 Cabot Square, Londres, E14 4QW, Royaume Uni, 23 novembre.
- FED (2015), Fond européen de développement, 10^e Soutien du FED au Budget d'Anguilla, Commission européenne, Coopération internationale et Développement. Site Internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/europeaid/projects/10th-edf-general-budget-support-anguilla_en/, 16 novembre 2015.
- FEDER (2014), « Programme INTERRREG Caraïbes : étude et perspectives », Secrétariat technique conjoint.
- FMI (2015), Staff Report on Article IV Consultation Discussions, Kingdom of the Netherlands-Aruba (Rapport du personnel sur les discussions et consultations sur l'Article IV, Royaume des Pays-Bas-Aruba).
- _____ (2014), Staff Report on Article IV Consultation Discussions, Kingdom of the Netherlands - Curacao and Sint Maarten (Rapport du personnel sur les discussions et consultations sur l'Article IV, Royaume des Pays-Bas- Curaçao et Sint Maarten), Rapport de pays du FMI No. 14/239, août 2014.
- _____ (2013), Rapport de pays du FMI No. 13/259, Royaume des Pays-Bas - Aruba 2013, Consultations sur l'Article IV, Royaume des Pays-Bas-Aruba : questions diverses et annexe statistique, août 2013.
- _____ (2011), « Executive Board Concludes 2011 Article IV Consultation Discussions with the Kingdom of the Netherlands-Curaçao and Sint Maarten (Le Comité exécutif conclut les discussions et consultations de 2011 sur l'Article IV avec le Royaume des Pays-Bas-Curaçao et Sint Maarten) ». Notice d'information publique (PIN) No. 11/147, 29 novembre 2011.
- _____ (1997), « IMF Concludes Article IV Consultation with Kingdom of the Netherlands – Aruba (Le FMI conclut les consultations sur l'Article IV avec le Royaume des Pays-Bas-Aruba) », 27 mai 1997.
- FMI Rapport de pays No. 15/116, mai 2015.
- Iles Caïmans (2002), Agreement between the Caribbean Community and the Government of the Cayman Islands, Matrix of Agreements (Accord entre la Communauté des Caraïbes et le gouvernement des îles Caïmans, matrice des accords), Secrétariat de la CARICOM, 2006.
- INTERREG IV, (2015), Programmation du Programme Espace Caraïbes 2007-2013. Secrétariat technique conjoint d'INTERREG, Guadeloupe.
- Jessop, David, (2014), « Changing ties - France and the French Caribbean (Des liens qui changent - la France et les Caraïbes françaises) », Stabroek News, Intégration de la France dans les Caraïbes, 27 avril.
- Loi du Royaume (2010), « Loi du Royaume sur le règlement de contrôle financier sur les pays Curaçao et Sint Maarten », 7 juillet 2010.

- Nations Unies (1946), Résolution de l'Assemblée Générale 66-1 Transmission d'informations selon l'Article 73e de la Charte, 14 décembre.
- _____ (1960), Résolution de l'Assemblée Générale 1541 (XV) « Principes devant guider les membres pour décider ou pas si une obligation existe de transmettre des informations d'après l'Article 73e de la Charte, archives et résolutions officielles des Nations Unies adoptées sur les Rapports de la Quatrième Commission », 15 décembre.
- Nations Unies (2014), Résolution de l'Assemblée Générale 69/105 A-B, 5 décembre.
- _____ (2015), Résolution de l'Assemblée Générale 70/102, 9 décembre.
- OPS (2015), Pays et centres de l'OPS, site internet de l'Organisation panaméricaine de la Santé, http://www.paho.org/jam/index.php?option=com_wrapper&Itemid=227, 12 novembre.
- _____ (2012), Admission d'Aruba, Curaçao et Sint Maarten en tant que membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), Résolution Csp28.R1, 28^e Conférence sanitaire panaméricaine, 17 septembre.
- Pew (2014), « Puerto Rican population declines on island, grows on U.S. mainland (La population portoricaine baisse sur l'île et augmente sur le territoire des Etats-Unis) », Pew Research Center, 11 août.
- PNUD (2015a), « UNDP Jamaica's Mission to the Bahamas and Turks and Caicos Islands (Mission du PNUD de la Jamaïque aux Bahamas et aux îles Turques-et-Caïques) », site Internet du PNUD à la Jamaïque : (<http://www.jm.undp.org/content/jamaica/en/home/presscenter/pressreleases/2014/08/20/undp-jamaica-s-mission-to-the-bahamas-and-turks-and-caicos-islands.html>), 10 octobre.
- _____ (2015b), « Capacity Building for Nation Building of Curacao (Renforcement de capacités pour le développement de Curaçao) », site Internet du PNUD à Trinité-et-Tobago : http://www.tt.undp.org/content/trinidad_tobago/en/home/operations/projects/democratic_governance/capacityformationbuildingcuracao.html, 10 octobre.
- _____ (2015b), « Building a Nation: Sint Maarten National Development Plan & Institutional Strengthening (Construction d'une Nation : Plan de développement national et renforcement institutionnel de Sint Maarten) », site Internet du PNUD à Trinité-et-Tobago http://www.tt.undp.org/content/trinidad_tobago/en/home/operations/projects/democratic_governance/SintMaartennationaldevelopmentplan/
- _____ (2011), Draft sub-regional programme document for Barbados and the Organization of Eastern Caribbean States (Projet de document de programme sous-régional pour la Barbade et les Etats de l'Organisation des Etats des Caraïbes) (2012-2016), Comité exécutif du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la Population et du Bureau des Nations Unies pour les Services à projets. Document DP/DSP/CAR/2, 18 avril.
- Porto Rico (2015a), Rapport préparé par le Rapporteur du Comité spécial de l'ONU sur la Décolonisation, décision du Comité spécial du 23 juin 2014 en ce qui concerne Porto Rico, Doc. de l'ONU A/AC/109/L.13, 20 mars 2015.
- _____ (2015b), Statement of Governor Alejandro J. García Padilla, Governor of the Commonwealth of Puerto Rico, U.S. Senate Committee on Energy and Natural Resources Hearing on Puerto Rico: economy, debt, and options for Congress (Déclaration du gouverneur Alejandro J. García Padilla, Gouverneur du Commonwealth de Porto Rico, Audience du Comité sénatorial étasunien sur l'énergie et les ressources naturelles sur Porto Rico : économie, dette et options pour le Congrès, 22 octobre.
- _____ (2015c), Statement of Governor Alejandro J. García Padilla, Governor of the Commonwealth of Puerto Rico, U.S. Senate Committee on the Judiciary, Hearings on Puerto Rico's Fiscal Problems: Examining the Source and Exploring the Solution (Déclaration du gouverneur Alejandro J. García Padilla, Gouverneur du Commonwealth de Porto Rico, Audiences du Comité sénatorial étasunien sur la justice sur les « Problèmes fiscaux de Porto Rico : étude de l'origine et possibilités de solutions »), 1^{er} décembre.
- Porto Rico Climate Change Council (PRCCC) (2013), Puerto Rico's State of the Climate 2010-2013: Assessing Puerto Rico's social-ecological vulnerabilities in a changing climate. Website of Puerto Rico Climate Change Council: http://pr-ccc.org/download/PR%20State%20of%20the%20Climate-FINAL_ENE2015.pdf accessed 16 November 2015. (Conseil de Porto Rico sur le changement climatique (PRCC) (2013), l'état du climat à Porto Rico 2010-2013: Evaluation des incidences sociales, écologiques et économiques engendrées par le changement climatique à Porto Rico. Site web du Conseil de Porto Rico sur le changement climatique : http://pr-ccc.org/download/PR%20State%20of%20the%20Climate-FINAL_ENE2015.pdf , accédé le 16 novembre 2015.
- Secrétariat de l'ONU, Anguilla (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/14, 9 février.

- _____ Bermudes (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/6, 6 février.
- _____ Bermudes (2014), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2014/5, 10 février.
- _____ Îles Vierges britanniques (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/7, 11 février.
- _____ Îles Caïmans (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/8, 12 février.
- _____ Montserrat (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/9, 23 février.
- _____ Îles Turques-et-Caïques (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/11, 25 février.
- _____ Îles Vierges américaines (2015), Document de travail préparé par le Secrétariat, Doc. No. A/AC.109/2015/10, 24 février.
- Séminaire (2011), Caribbean Regional Seminar on the implementation of the Third International Decade for the Eradication of Colonialism: goals and expected accomplishments (Séminaire régional caribéen sur la mise en œuvre de la Troisième décennie internationale pour l'élimination du colonialisme : objectifs et résultats escomptés), Kingstown, Saint-et-Vincent-et-les-Grenadines. Doc. No. CRS/2011/DP.7, 31 mai au 2 juin.
- Strobl, Eric (2012), « The economic growth impact of natural disasters in developing countries: Evidence from hurricane strikes in the Central American and Caribbean regions (L'impact sur la croissance économique des catastrophes naturelles dans les pays en développement : preuves données par les cyclones ayant frappé l'Amérique centrale et les Caraïbes) », *Journal of Development Economics* (Journal de l'Economie du développement), Volume 97, pp. 130-141.
- Traité de Lisbonne (2007).
- UE-PTOM (2009), Traité de l'Union européenne sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- _____ (2013), Décision du Conseil 2013/755/EU (« Décision d'Association d'Outremer ») sur l'association des Pays et Territoires d'Outremer avec l'Union européenne. 25 novembre.
- _____ (2015), Commission européenne, Coopération internationale et développement, https://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/index_en.htm_en, 15 octobre.
- UNESCO (2011), Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Informations fournies par les agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies sur leurs activités en matière de mise en œuvre de la Déclaration sur la Décolonisation. Doc. No. E/2011/73 Add. 1, 30 juin.
- UNICEF (2013), « Review of Education Plans and Policies in the Eastern Caribbean Area (Etude des plans et politiques en matière d'éducation dans la zone des Caraïbes orientales) », Bridgetown (Barbade).
- USVI (îles Vierges américaines) (1994), Lettre datée du 16 février, adressée par Alexander A. Farrelly, Gouverneur des îles Vierges américaines, en réponse au courrier du 2 février de la part d'Alexander F. Watson, Secrétaire d'Etat adjoint, Département d'Etat des Etats-Unis. Archives du projet d'études sur les dépendances, îles Vierges américaines.
- _____ (2014), Projet de budget exécutif pour l'année fiscale 2015, Gouvernement des îles Vierges américaines, 16 juin.
- _____ (2015), Projet de budget exécutif pour l'année fiscale 2016, Gouvernement des îles Vierges américaines, 29 mai.
- USVI-EDA (2014), îles Vierges américaines 2015 : « Comprehensive Economic Development Strategy (Stratégie exhaustive de développement économique) », Bureau de la recherche en économie, Gouvernement des îles Vierges américaines, décembre.

Annexes

Annexe 1

Coopération et aide technique fournie par la CEPALC aux membres associés (2012-2015)

Pays bénéficiaire :	ARUBA
Coopération/Aide technique :	Atelier panaméricain sur l'obésité (attention particulière sur l'obésité des enfants).
Objectif :	Atelier pré-conférence pour présenter les expériences en cours à la CEPALC en ce qui concerne le coût de la faim et évaluer la faisabilité de réaliser des études similaires sur le coût de l'obésité.
Date de livraison :	11-18 juin 2012
Pays bénéficiaire :	ARUBA
Coopération/Aide technique :	Présentation de la Conférence verte d'Aruba.
Objectif :	Faire une présentation à l'occasion de la Conférence verte d'Aruba sur les Initiatives vertes dans les Caraïbes. On a mentionné l'Initiative d'Economie verte de la Barbade, l'Initiative d'agriculture bio de la Dominique et la Stratégie de développement à faible teneur en carbone du Guyana. On a également présenté le cadre institutionnel dans lequel ces initiatives devraient être coordonnées, et qui comprenaient l'engagement politique, les ressources humaines et financières et les infrastructures, en tant qu'intrants pour l'initiative « Nos Aruba ».
Date de livraison :	2-8 octobre 2012
Pays bénéficiaire :	ARUBA
Coopération/Aide technique :	Convocation de consultations avec les parties prenantes afin de fournir un soutien à la préparation d'un projet de politique énergétique.
Objectif :	Se réunir avec les parties prenantes venant des secteurs public et privé et de la société civile pour obtenir des informations sur le mélange énergétique, la vision d'Aruba pour l'énergie en 2030, les initiatives actuelles à la fois par les secteurs public et privé, et l'apport de la société civile à l'agenda énergétique à Aruba. La CEPALC a ensuite fourni un avant-projet de politique énergétique nationale à Aruba.
Date de livraison :	3-9 février 2013 et 16-20 avril 2013
Pays bénéficiaire :	ARUBA
Coopération/Aide technique :	Atelier de renforcement des capacités sur l'extension du projet sur les Bases de données sur les indicateurs d'efficacité énergétique.
Objectif :	Introduction d'une initiative sur les indicateurs d'efficacité énergétique, mettant l'accent sur les types d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour mesurer l'efficacité énergétique et les types de données nécessaires pour réaliser ces indicateurs.
Date de livraison :	26 février – 1 mars 2014
Pays bénéficiaire :	CURACAO
Coopération/Aide technique :	Obtenir des données et informations à partir de consultations avec les parties prenantes pour le projet GIZ. (1) Identifier les lacunes actuelles en matière de réglementation et de fiscalité qui interdisent une plus grande participation et un déploiement étendu de l'énergie renouvelable et des technologies pour l'efficacité énergétique ; et (2) obtenir des informations sur ce que les parties prenantes respectives sont prêtes à faire dans le cadre d'un consensus national afin de répondre aux besoins énergétiques du pays.
Date de livraison :	28 février – 1 mars 2013
Pays bénéficiaire :	CURACAO
Coopération/Aide technique :	Fournir une aide technique à la création d'une institution financière et de développement pour le gouvernement de Curaçao.
Objectif :	
Date de livraison :	22-29 mars 2014, 15-19 juin 2014, 30 août – 3 septembre 2014
Pays bénéficiaire :	MARTINIQUE
Coopération/Aide technique :	Convocation de consultations avec les parties prenantes sur le financement de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.
Objectif :	
Date de livraison :	25-27 novembre 2014

Pays bénéficiaire :	MARTINIQUE
Coopération/Aide technique : Objectif :	Courrier adressé au Parlement du Conseil régional de la Martinique à la veille de l'accession de ce pays à l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, présentant le soutien possible de la part de la CEPALC avec un intérêt spécifique pour l'énergie renouvelable.
Date de livraison :	1-7 février 2015
Pays bénéficiaire :	MONTSERRAT
Coopération/Aide technique : Objectif :	Aide technique au Ministère des Travaux publics pour l'installation d'une usine géothermique pilote sur l'île. Mission technique pour se réunir avec les parties prenantes impliquées dans le développement énergétique sur l'île, en particulier pour obtenir des informations mises à jour sur le projet visant à exploiter l'énergie géothermique par le biais de la création d'une usine électrique géothermique.
Date de livraison :	29-30 mars 2012
Pays bénéficiaire :	ILES TURQUES-ET-CAIQUES
Coopération/Aide technique : Objectif :	Soutien technique apporté au Ministère de l'Environnement et du Territoire, du Département du Développement social et des questions de genre par l'organisation de deux ateliers sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
Date de livraison :	2-6 décembre 2013
Pays bénéficiaire :	ILES TURQUES-ET-CAIQUES
Coopération/Aide technique : Objectif :	Développer des prévisions démographiques sur 15 ans. Collecte de données de base pour le développement de Prévisions démographiques nationales. Présentation des prévisions démographiques sur 15 ans et organisation d'une formation afin que le personnel du Département des politiques et de la planification stratégique puisse utiliser, mettre à jour et développer davantage les prévisions.
Date de livraison :	6-12 octobre 2014 ; 2-5 février 2015

Annexe 2

Projet de programme de travail pour traiter les principaux problèmes de développement auxquels font face les membres associés

Domaine : Développement et coopération dans les Caraïbes

1. Services fonctionnels pour les réunions

Réunions intergouvernementales

- (1) Une session du Groupe de travail des membres associés (MA) comprenant la préparation de rapports et la rédaction de résolutions à soumettre au Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (CDCC).

2. Publication régulière

- (1) Rapport du Groupe de travail des membres associés (MA) de la CEPALC.

Domaine : Développement et intégration économiques

1. Services fonctionnels pour les réunions

Réunions du groupe spécial d'experts

- (1) Réunion de haut niveau des ministres pour le développement durable des MA.

2. Publications régulières

- (1) Rapport de la réunion de haut niveau des ministres du développement économique des MA.
- (2) Un numéro de la publication « Indicateurs économiques et sociaux des membres associés (MA) la CEPALC. »

3. Publications uniques

- (1) Étude sur les problèmes et perspectives pour le secteur financier offshore des MA.
- (2) Étude sur les perspectives de transition vers l'énergie renouvelable pour les MA.
- (3) Évaluation du profil de la dette des MA et implications pour la croissance économique.
- (4) Étude sur les perspectives d'intégration supplémentaire des MA aux institutions et régimes commerciaux régionaux.
- (5) Étude sur les perspectives de collaboration de fond entre la CEPALC et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin de poursuivre l'intégration des MA des deux régions dans le système des Nations Unies.
- (6) Étude sur la capacité des MA à faire face aux effets du changement climatique.

4. Autres activités importantes

Brochures, fiches d'informations, planches murales, dossiers d'information.

- (1) Bulletin (trimestriel) de la CEPALC « The Associate » sur les questions d'intérêt affectant les MA.

5. Service de consultation

- (1) Offre, sur demande, de coopération et d'aide technique aux MA.

Domaine : Statistiques

1. Services fonctionnels pour les réunions

Réunions du groupe spécial d'experts

- (1) Une réunion des responsables des statistiques des MA sur le renforcement des capacités de collecte de données statistiques.

2. Publications uniques

- (1) Rapport de la réunion des responsables des statistiques des MA sur le renforcement des capacités de collecte de données statistiques.

3. Services de consultation

- (1) Offre de services de consultation sur la demande des gouvernements des MA afin d'améliorer les capacités de collecte de données statistiques nationales et de maintenance de la base de données.

Domaine : Développement durable

1. Cours de formation et ateliers

- (1) Atelier pour former les fonctionnaires des MA à la méthodologie de la CEPALC pour les évaluations post-catastrophe.
- (2) Réunion d'experts sur une plus grande intégration des MA aux mécanismes de coopération mutuelle régionale en matière de catastrophes.

Domaine : Gestion des connaissances et TIC pour le développement

1. Publications uniques

- (1) Étude de faisabilité sur la mise en place d'un programme en ligne sur les questions liées aux organisations internationales en conjonction avec les institutions universitaires des MA.

2. Réunions du groupe spécial d'experts

- (1) Séminaire sur la diplomatie multilatérale et la participation des MA aux organisations internationales en collaboration avec l'Université des Antilles occidentales (University of the West Indies) Institut des relations internationales et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Programme de diplomatie multilatérale.



UNITED NATIONS

ECLAC

Série Études et perspectives – Les Caraïbes

Numéros publiés

**Vous trouverez une liste complète ainsi que des documents au format PDF
à l'adresse suivante :**

www.eclac.org/publicaciones

56. Évaluation des possibilités d'une meilleure intégration des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, LC/TS.2017/33, LC/CAR/TS.2017/4, 2017.
55. Preliminary overview of the economies of the Caribbean 2016-2017, LC/TS.2017/29, LC/CAR/TS.2017/3, 2017.
54. Strengthening cooperation between telecommunications operators and national disaster offices in the Caribbean, LC/TS.2017/23, LC/CAR/TS.2017/1, 2017.
53. Economic Survey of the Caribbean 2016 - Economic recovery in the Caribbean: the dichotomy of the goods and service economies (Etude économique sur les Caraïbes 2016 – reprise économique dans les Caraïbes : la dichotomie des économies de biens et services), LC/L.4296, LC/CAR/L.507, 2017.
52. A framework for Caribbean medium term development (Cadre pour le développement des Caraïbes à moyen terme), LC/L.4291, LC/CAR/L.506, 2017.
51. Preliminary overview of the economies of the Caribbean 2015-2016 (Panorama préliminaire des économies des Caraïbes 2015-2016), LC/L.4290, LC/CAR/L.503, 2017.
50. Economic Survey of the Caribbean 2015 - Balancing economic recovery and high debt in the Caribbean (Etude économique des Caraïbes 2015 – Equilibrer la reprise économique et la dette élevée dans les Caraïbes), LC/L.4135, LC/CAR/L.487, 2016.
49. Dissemination of Caribbean census microdata to researchers - Including an experiment in the anonymization of microdata for Grenada and Trinidad and Tobago (Diffusion des microdonnées sur les recensements dans les Caraïbes auprès des chercheurs – inclusion d'une expérience d'anonymisation des microdonnées pour la Grenade et Trinité-et-Tobago), LC/L.4134, LC/CAR/L.486, 2016.
48. An assessment of big data for official statistics in the Caribbean – Challenges and opportunities (Evaluation des mégadonnées pour les statistiques officielles dans les Caraïbes – défis et opportunités), LC/L.4133, LC/CAR/L.485, 2016.
47. Regional approaches to e-government initiatives in the Caribbean (Approches régionales des initiatives d'administration électronique dans les Caraïbes), LC/L.4132, LC/CAR/L.483, 2016.
46. Opportunities and risks associated with the advent of digital currency in the Caribbean (Possibilités et risques associés à l'émergence de la monnaie électronique dans les Caraïbes), LC/L.4131, LC/CAR/L.482, 2016.
45. Ageing in the Caribbean and the human rights of older persons – Twin imperative for actions (Le vieillissement dans les Caraïbes et les droits des personnes âgées – deux impératifs d'action), LC/L.4130, LC/CAR/L.481, 2016.
44. Towards a demand model for maritime passenger transportation in the Caribbean – A regional study of passenger ferry services (Vers un modèle de demande pour le transport maritime de passagers dans les Caraïbes – étude régionale du transport de passagers par ferry), LC/L.4122, LC/CAR/L.477, 2015.
43. The Caribbean and the post-2015 development agenda (Les Caraïbes et l'agenda de développement après 2015), LC/L.4098, LC/CAR/L.472, 2015.
42. Caribbean synthesis review and appraisal report on the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action (Etude de synthèse et rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing dans les Caraïbes), LC/L.4087, LC/CAR/L.470, 2015.

ÉTUDES ET PERSPECTIVES

Séries

CEPALC

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES
ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN
www.eclac.org